



REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du Mardi 24 Avril 2007

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRÊCHE le mardi 24 avril 2007, à 9 heures, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

Mme Tamara RIVEL, Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents (52) :

ALARY Damien
ARDITI Maryse
BASTAROLI Laurette
BAUDUIN Eliane
BECQUE Pierre
BONNIEUX François
BORE Jean-Paul
BOURQUIN Christian
BOUSQUET Jean-Louis
BRUGUIERE Marie-Thérèse
CABANNE Francis
CANET-JANIN Marie
CELLIER Mireille
CHARLES Paulette
COLLERAIS Josianne
COUDERC Raymond
CRAUSTE Robert
CRESTA Jacques
FASSIO Françoise
FLANDIN Richard
FOULQUIER Annick
FRÊCHE Georges
GALANO Philippe
GARINO Henry
GAUDY Michel

GAYSSOT Jean-Claude
GIACOMETTI Corinne
GIORDANO Jean-Baptiste
JAMET Alain
JAMET France
LE DAIN Anne-Yvonne
LEVITA Max
LOPEZ Frédéric
MALAVIEILLE Patrick
MEUNIER-POLGE Marie
MORIO Robert
MOYNIER Michel
NAVARRO Robert
NEGRIER Béatrice
PAGES Danièle
PEZET-ROMIEUX Jocelyne
PIETRASANTA Yves
PRATS-VIDAL Jany
RIVEL Tamara
ROSSIGNOL Stéphane
RUTY Evelyne
SABIOLS Nicole
TORREILLES Roger
VALAIZE Monique
VINOT Chantal
WEIL Michèle
ZOUROUDIS Hélène

Absents (2) :

LENTHERIC Michel
PASTOR Silvain

Représentés (11) :

ANDRIEU Eric
BERTRAND Alain (arrivé en cours de séance)
BESSET Jacqueline
BLANC Jacques
CHESA Isabelle
CODORNIOU Didier
COMPS Michèle
DOMERGUE Jacques
SAINT-LEGER Francis
TIGNERES Colette
VERDIER Fabrice

Arrivés en cours de séance (2) :

BOUSQUET Marie-Christine
MARTINEZ Jean-Claude
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le PRESIDENT. – L'ordre du jour comporte 41 rapports :

- 1 rapport supplémentaire :

n° 01.42 : Commande publique

- 1 rapport retiré :

n° 01.27 : Dispositif d'intervention en faveur des groupements d'employeurs agricoles

- 3 correctifs :

n° 01.01 : Formation professionnelle : Plan Régional du Développement des Formations Professionnelles « Défi pour l'emploi »

n° 01.04 : Mise en œuvre de la Révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)

n° 01.16 : Culture – Cinéma, audiovisuel, multimédia : Convention de développement cinématographique – Règlement du fonds d'aide à la création – Avenant financier 2007

Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix l'ordre du jour :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 23 MARS 2007

M. le PRESIDENT. – J'excuse l'administration qui n'a pas tout à fait terminé de rédiger ce procès-verbal, nous l'adopterons donc à la prochaine séance, si vous voulez bien.

QUESTION DE Mme CELLIER POUR LE GROUPE UMP

Mme CELLIER. – M. le **PRESIDENT**, lors de la précédente réunion du Conseil Régional, les élus du groupe UMP ont dénoncé avec force la centralisation du pouvoir économique au niveau de la Région dans le cadre de la création de parcs régionaux d'activités économiques.

En effet, la main mise de la Région au niveau local se traduit par la majorité détenue au sein des syndicats mixtes. Il s'agit d'un réel refus d'accompagner en toute confiance les actions des syndicats et surtout le développement économique porté par des structures qui existaient et fonctionnaient parfaitement bien avant votre arrivée à la tête de l'exécutif régional. Nous sommes là dans une configuration particulière, comme par exemple, les zones d'activités du Technoparc du Lodévois.

Or, nous apprenons que dans le Gard, la majorité départementale aurait bien du mal à accepter vos méthodes, sources « Midi Libre » du 15 avril dernier, les élus refuseraient donc que le Conseil Général en soit réduit à la viabilisation des lots pour vous laisser le pouvoir économique et la gestion de parcs dont le Conseil Général est le seul vrai porteur de projets.

Alors, M. le **PRESIDENT**, ceci est ma question, la Région va-t-elle soutenir les zones d'activités du Bois de Mintau à Calvisson et de l'Ardoise, et dans quelles conditions ?

M. le PRESIDENT. – Je voudrais vous répondre sur le fond, je pense que les choses vont se dénouer dans un futur proche. Vous savez que le rapport que M. MAUROY, alors Premier Ministre, il y a plus d'une vingtaine d'années, avait commandé, prévoyait de donner aux Régions la compétence économique. M. RAFFARIN a emprunté un certain nombre de mesures à ce rapport mais pas celle-là. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle la compétence économique est donnée à tout le monde. Peuvent s'occuper d'économie, les agglomérations, les communes, les départements et la région bien sûr.

Dans ces conditions, tout ce qui se fait ne peut se faire qu'avec la volonté commune, sinon, les choses ne se font pas. En ce qui me concerne, avec mes amis, nous avons prévu de faire une série de parcs d'activités régionaux dans toute la région. Ce qui d'ailleurs ne veut pas dire qu'il n'y a pas de parcs d'activités départementaux ou communaux. Dans les Pyrénées-Orientales, le département nous vend une partie des terrains qu'il achète à l'Armée à Rivesaltes, il fait un vaste parc départemental et à côté il y aura un parc régional et nous travaillerons en bonne intelligence.

Puisque vous avez abordé le Département du Gard, l'affaire est plus délicate. Je suis à la disposition des gens, nous prévoyons de faire un parc sur la Grand Combe, un autre sur Laudun, etc... A Calvisson, il semble que pour le moment il y ait un blocage et on ne fait pas le parc. Je n'imposerai aucun parc par force. Si le Département décide que c'est lui qui fait le parc, il aura la priorité, cela ne me gêne pas. Nous, soit nous attendrons, soit nous chercherons un terrain en demandant au Département de nous aider à le trouver pas loin pour faire un parc qui s'ajoutera à l'autre.

Je pense que les choses devraient s'améliorer car j'ai noté que les deux candidats qui restent en piste pour le 2^{ème} tour des Présidentielles, Mme ROYAL et M. SARKOZY, ont prévu de donner la compétence économique aux Régions. On

peut donc imaginer que, quel que soit le résultat du 2^{ème} tour, nous aurons bientôt une clarification qui me paraît nécessaire dans l'intérêt général. Je continue à être un ardent défenseur de la compétence économique pour les Régions car je pense que c'est à elles, avec l'Etat et l'Europe, de traiter les problèmes économiques. Bien entendu, je dis cela parce que je pense que c'est probable, mais en France, le probable n'est jamais certain. Il y a donc deux solutions, ou bien l'élu dans 15 jours règle ces questions dans le courant de l'année, à ce moment-là, seule la Région sera compétente en matière économique, personnellement c'est mon souhait car je pense que ce serait une bonne façon, ou bien cela n'est pas réglé, auquel cas nous nous arrangerons à l'amiable là où il y a des problèmes. Pour le moment, j'ai réglé le problème sur Castelnaudary, je l'ai réglé à Rivesaltes avec un Président du Conseil Général socialiste et un Maire, ancien responsable de l'UMP dans les Pyrénées-Orientales, donc pas suspect de compromission à mon égard.

Il se trouve que dans le Gard, c'est avec des amis socialistes qu'il y a un problème mais ce ne sont pas des problèmes graves. Chacun donne son avis. Cette affaire était endormie depuis une quinzaine d'années, en voulant y faire un parc régional, j'ai réveillé le dossier. Si le Département fait ce parc, c'est très bien, et j'en ferai un, un peu plus loin. De toute façon, il n'y aura pas d'affrontement.

M. ALARY. – Il n'y a aucun problème entre le Conseil Général du Gard que je représente et la Région, pas plus sur ce dossier que sur d'autres. La zone du Bois de Mintau à Calvisson est particulière. Ce n'est pas une zone d'activités ou un parc comme les autres. D'abord parce qu'il y a 160 à 200 hectares, il y a un problème avec la loi sur l'eau, il y a des problèmes d'accès, de ruissellement de l'eau et on ne peut pas traiter ce dossier comme on le traiterait ailleurs. D'ailleurs, le comité de pilotage stratégique qui est monté, dans lequel un représentant de la Région siège, est parfaitement d'accord avec la Région. Le Département va faire un certain nombre de travaux sur ces hectares pour y accéder, je demande, et j'en parlais hier encore avec les élus départementaux, que la Région vienne en son temps sur les affaires économiques.

Sur ce dossier, nous allons y arriver, mais ce n'est pas un dossier qu'on traite de la même façon que les zones d'activités ici ou là. C'est un peu particulier, j'ai donc demandé au Président qu'on ait encore une discussion ensemble, nous l'avons et je sais que le représentant de la Région qui était au dernier comité de pilotage stratégique a dit que c'était un bon dossier et que la Région y viendrait. Nous y serons ensemble mais il faut que cette zone d'activités soit traitée avec des valeurs spécifiques car elle n'est pas la même qu'ailleurs. Nous ferons un partenariat public-privé avec 1 000 emplois à la clé. Je tiens à dire qu'il n'y a pas de confrontation et de conflit, je sais qu'un article de presse a été fait disant que le Président ALARY était en rébellion contre la Région, je dis ici publiquement que je ne suis en rébellion contre personne et surtout pas contre le Conseil Régional et son Président. Nous travaillerons main dans la main sur ce dossier.

Mme CELLIER. – Je voudrais vous poser une question qui m'est un peu plus personnelle, M. le PRÉSIDENT. Je voudrais savoir si, dans le cadre de ces coopérations, la Région travaillera avec les acteurs économiques locaux, c'est-à-dire,

prendra l'attache du Conseil Général, des maires, de la CCI pour l'implantation des industries qui s'installeraient sur ces zones d'activités.

M. le PRÉSIDENT. – Vous me posez là une autre question qui est la méthode d'activité de la Région. D'abord, je voudrais vous dire que le cadre juridique mis en place est le même partout. Je ne fais pas cela à la tête du client. Par exemple, à tel endroit, un maire socialiste m'a dit que c'était un scandale de travailler avec une communauté d'agglomération dont le Président était UMP. Tout cela est ridicule. A Castelnaudary, nous avons mis au point un principe régional et pas lié à tel ou tel aspect. La Région n'a pas un certain nombre de droits. Nous avons décidé que notre partenaire était la Communauté d'Agglomération. J'ai le même problème dans un autre département où son Président qui est un ami voudrait entrer, je lui réponds que je ne peux pas. A Castelnaudary, nous avons mis un principe au point, repris à Montpellier, à Frontignan, qui va l'être à Rivesaltes, qui est que nous faisons un ensemble entre la Région et la Communauté d'Agglomération sur le terrain de laquelle se trouve la zone d'activités. C'est la Région qui fait tous les travaux, l'investissement à 100 %. Elle perçoit 60 % de la taxe professionnelle pendant la durée des emprunts faits pour aménager les terrains, 40 % sont donnés à la Communauté d'Agglomération. Lorsque l'emprunt est remboursé, tout va à la Communauté d'Agglomération, 100 %. Voilà le principe général qui s'applique partout. Il n'est pas lié au fait qu'un tel est de droite ou de gauche, sinon on n'en sortira pas.

Nous avons des projets que je vais rappeler sur le Mendois, Rivesaltes, Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Frontignan-Sète, Bédarieux, Montpellier, Lodève, Calvisson, la Grand Combe, Laudun et il y a également un projet sur Beaucaire, Mme le Maire dira si elle confirme. Cela m'étonnerait qu'on les fasse tous pendant ce mandat. Nous allons faire ceux pour lesquels il y a accord, ils sont au nombre de trois et je viens de faire accord sur trois autres. Si on lance neuf zones sur douze dans cette mandature, cela ne sera pas mal. Pour le moment, il y a des accords sûrs sur six et probablement sur huit et il y a un blocage total à Lodève où on ne s'est pas mis d'accord. Pour le reste, comme Calvisson, nous sommes en discussions et si elles doivent encore durer deux ans, elles dureront, il n'y a rien de pressé.

Cela rapportera de l'argent au bout de 3-4 ans lorsque les entreprises seront installées et rapporteront de la taxe professionnelle, mais les premières années d'emprunt et de travaux, cela ne nous rapporte rien. Lorsque j'étais Maire de Montpellier, je l'avais fait sur l'agglomération et je peux vous dire que c'est valable. Sur l'Agglomération de Montpellier, nous avons créé huit zones avec cinq pépinières d'entreprises et cela nous rapporte beaucoup d'argent sur Montpellier puisque je n'ai pas augmenté les impôts depuis huit ans et pourtant chaque année, la taxe professionnelle augmente en moyenne de 4 à 7 % parce que des entreprises se créent et que nous tendons aujourd'hui la sébile pour ramasser de l'argent.

Je vous remercie de m'avoir permis de m'expliquer car je suis très serein dans cette affaire. Là où on se met d'accord avec tout le monde, droite et gauche, intelligemment, dans l'intérêt général, on le fait, et lorsqu'on n'est pas d'accord, on

continue à discuter et cela ne sera pas fait en 2010, à la fin de ce mandat, et sera renvoyé à après 2010. Je ne passerai en force nulle part.

Il n'est pas question, par contre, lorsqu'on fait quelque chose de demander l'avis de 15 personnes, du Département, de la Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes, on n'en sort pas. Il y a un endroit où il y a un maire socialiste, un ami, qui n'est pas d'accord parce que la Communauté d'Agglomération est dirigée par un UMP, je lui ai dit que je n'y pouvais rien et qu'on travaillait avec les Communautés d'Agglomération. Le développement économique ne souffre pas qu'on traite cela sur le plan politique. Je n'ai aucun mépris pour la politique mais, il y a des

moments, où il faut la faire intelligemment. Sur le développement économique, on ne peut pas être tous du même bord, si les gens sont intelligents, on peut travailler avec tous, ce qui n'empêche pas chacun de garder son drapeau.

Mme BOUSQUET arrive en séance.

RAPPORT N° 01.01. – FORMATION PROFESSIONNELLE : PLAN REGIONAL DU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES « DEFIS POUR L'EMPLOI »

M. le PRESIDENT. – Il s'agit du dossier le plus important de cette session. Je vais vous le présenter et je demanderai à Mme ARDITI d'intervenir car c'est elle qui a mené les négociations.

Il s'agit du premier Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, le PRDF, de la Région Languedoc-Roussillon. C'est quelque chose d'essentiel. Depuis 2004 où nous sommes arrivés aux affaires de la Région, nous avons clairement indiqué que nous considérons que la formation était une des priorités de l'action de la Région. C'est pour cela que nous avons mis en place toute une série d'actions sous l'autorité de Mme ARDITI, le Plan Lycées pour l'enseignement général et professionnel, les contrats d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage, les écoles de la 2^{ème} chance, on a lancé l'Hérault et on vient de lancer l'Aude et le Gard, les programmes API, PRQ, ERI pour les jeunes et demandeurs d'emploi et enfin, le Schéma SERVIR dans le domaine économique et le développement des entreprises.

Je rappelle que la précédente majorité n'avait pas réalisé de PRDFP et conduisait une politique de formation d'opportunité, sans lien avec les enjeux régionaux. Un retard considérable était constaté, tant sur le plan des équipements que du dispositif et du contenu des formations.

Ce premier PRDF, « Défi pour l'emploi », élaboré sous l'autorité de Mme ARDITI, est le fruit d'un travail engagé dès octobre 2005 dans le cadre d'une large concertation

régionale à l'instar de toutes nos politiques régionales. Cette concertation avec les branches professionnelles, les partenaires sociaux, les représentants du monde économique, les établissements de formation, a permis de redonner à la Région une place centrale dans le domaine de la formation professionnelle.

Ce plan détermine pour les cinq prochaines années les principales orientations à mettre en œuvre pour adapter l'appareil de formation et les dispositifs de formation à la réalité économique locale et régionale. Je répète la formule fameuse : « la formation n'est pas faite pour les formateurs, elle est faite pour les formés ».

Ce plan illustre la volonté économique et territoriale d'intégrer les ressources humaines au cœur des projets de développement économique et territorial de la Région, en conciliant cette approche avec les objectifs fixés en matière d'égalité des chances dans l'accès aux qualifications et à l'emploi.

La Région a voulu donner à ce plan un côté très opérationnel et c'est à ce titre que 40 fiches-actions sont intégrées pour donner du sens aux orientations stratégiques définies. Ces fiches témoignent que ce plan ne concerne pas que la Région et que c'est, bien entendu, les acteurs qui sont concernés, l'Etat, le Recteur, les missions locales, l'ANPE, les acteurs économiques, les partenaires sociaux. Toutes ces structures ont salué le travail accompli, réalisé et ont apporté leurs contributions parfois par de constructives contributions écrites.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé, sous l'autorité de Mme ARDITI, à cette concertation ainsi que M. Max LEVITA qui s'est employé aux côtés de Mme ARDITI à toutes ces négociations. Je remercie la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la R.M.L., la C.F.D.T., l'U.N.S.A., le MEDEF, l'Association Régionale des Industries Agroalimentaires, l'ASSEDIC Languedoc-Roussillon, l'ANPE, le Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation, la C.G.PME., l'A.F.P.A. Languedoc-Roussillon, l'AGEFOS PME, les Vice-Présidents délégués du Conseil Régional, les Conseils Généraux, la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi du Languedoc-Roussillon, l'AGEFIPH, le CFA Université Montpellier II, le Rectorat et enfin, le Conseil Economique et Social du Languedoc-Roussillon. Que tous soient remerciés pour leur apport à ce plan.

Ce plan s'inscrit dans la politique générale portée par la Région et tournée vers l'emploi et le développement économique du Languedoc-Roussillon. Il complète donc le Schéma « SERVIR » ainsi que le Schéma de Développement Touristique et sera également pris en compte dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.

Ce plan est donc un point de départ et non un aboutissement pour donner à ceux qui souhaitent accéder ou retrouver un emploi toutes les chances de succès dans la réalisation de leurs projets professionnels. Il fixe également un cadre pour faire évoluer les compétences des salariés et enfin, encourager les liens entre les entreprises et les pôles de recherche.

Voilà en résumé l'esprit dans lequel Mme ARDITI et M. LEVITA ont mené ces négociations et cette large concertation pour arriver à ce premier Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, PRDF. Je leur laisse le soin de préciser l'action qu'ils ont menée puis nous ouvrirons le débat.

M. NAVARRO quitte la séance et donne procuration à Mme WEIL.
M. TORREILLES quitte la séance et donne procuration à Mme FOULQUIER.

Mme ARDITI. – Effectivement, nous arrivons au terme de 18 mois de travail, une centaine de réunions, plus de 2 000 personnes concernées. Evidemment, il a été produit au cours de ces concertations un nombre considérable de matériaux dont vous avez ici une synthèse de synthèse de synthèse, si je puis dire, mais nous nous sommes mis d'accord avec l'administration pour que l'ensemble des éléments qui ont été produits et qui sont des éléments qui peuvent être intéressants pour chacun d'entre vous soit sur le site de la Région.

Donc, aujourd'hui, si vous allez sur le site « Se former en Languedoc-Roussillon » et entrez dans le PRDF, vous trouverez des portraits de territoires qui caractérisent l'essentiel par exemple de chacun des territoires sur lequel on a travaillé. Si vous êtes intéressé par votre territoire pour savoir quelles sont ses caractéristiques propres, vous pourrez le trouver sur le site. Vous aurez aussi les profils de filières, de métiers, les comptes-rendus des réunions, les idées qui ont émergées, les comptes-rendus des groupes de travail. Il y a donc un matériau extrêmement riche qui, évidemment, ne peut pas faire l'objet d'un document unique, sinon on en aurait 1 000 pages, mais qui permet, merci à l'informatique, de mettre à disposition de tous l'ensemble des résultats de cette vaste concertation.

Je vais juste essayer de compléter et synthétiser ce qui a été fait. Bien sûr, sur ce travail, la Région est à la fois animatrice et chef d'orchestre. Evidemment, on ne peut que se féliciter de voir enfin le PRDF arriver à son terme. A mon tour, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué, chacun dans leur partition, à faire de cette élaboration une véritable œuvre commune construite sur le débat, l'échange, voire sur la confrontation des idées, la manière de les traduire concrètement pour répondre aux besoins de la Région et aussi aux besoins de ses habitants. Je tiens aussi à remercier les services de la Région dont la motivation a été sans compter et qui ont permis de prendre en compte un maximum de propositions, de suggestions qui ont été faites, mais en gardant toujours en tête la nécessité d'une cohérence d'ensemble de manière à ne pas avoir de points de vue contradictoires.

Le PRESIDENT l'a rappelé, le PRDF n'est pas une fin, c'est un début, même si nous éprouvons tous beaucoup de satisfaction à voir enfin gravé dans le marbre ce qui va être les objectifs de nos cinq années à venir, l'heure n'est pour autant pas à baisser les bras. L'élaboration s'achève enfin, la mise en œuvre va commencer.

Nous avons construit ce plan avec des critères mesurables de manière à pouvoir suivre les objectifs que nous nous sommes assignés, vérifier s'ils avancent, s'ils n'avancent pas, d'où les fiches-actions, d'où, quelque chose de très particulier : chacune des fiches-actions est munie d'un pilote, quelqu'un qui s'engage sur la réalisation de l'action, lequel pilote n'est pas toujours la Région, c'est parfois les partenaires sociaux, l'Etat, le Rectorat. Il y a aussi les partenaires de l'action, il y a le pilote mais il y a aussi tous ceux qui sont autour et aideront à la réaliser, et il y a les critères d'évaluation. C'est, munis de ce type d'actions, que nous allons pouvoir voir comment avance ce plan, d'où le fait que le comité de pilotage de ce plan va continuer à vivre car la gouvernance de ce plan est un élément essentiel et année après année, ce comité de pilotage pourra mesurer l'évolution de ce qui a été prévu.

Je voudrais ajouter un certain nombre de choses. Avec son titre « Défi pour l'emploi », le PRDFP marque bien la priorité de notre Région où, il faut le rappeler, nous avons encore un taux de chômage très élevé. La formation initiale sous statut scolaire, en apprentissage dans les multiples contrats en alternance, comme la formation continue, doit effectivement permettre une insertion réelle. Mais ce n'est pas l'unique objectif. Nous avons souvent rappelé que la formation continue était née dans les années 70, période sans aucun chômage où les objectifs essentiels relevaient de la promotion professionnelle et de la promotion sociale des individus. Cet enjeu reste, aujourd'hui, aussi fondamental que celui de l'emploi et d'ailleurs, si vous lisez bien le PRDF, cet objectif a été pris en compte dans plusieurs fiches. Cependant, nous resterons vigilants, car, comme vous les savez, mes chers collègues, l'ascenseur social est en panne depuis de nombreuses années. Même si nous allons essayer de le remettre en route, nous avons quelques outils pour cela, en particulier, nous comptons beaucoup sur la validation des acquis de l'expérience parce que nous avons enfin mis en route l'ensemble des points Information qui n'existaient pas dans la Région auparavant, mais il reste encore du travail à faire.

Comme vous pourrez le constater, ce PRDF est assorti d'un complément prévu de par la loi, qui est le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales. Lui aussi comporte une dizaine de fiches, qui ont été déposées en complément sur vos tables aujourd'hui, qui comportent des enjeux, des orientations, que je ne vais pas détailler puisque vous les avez eues.

Dans les périodes actuelles et à venir, caractérisées par un environnement mouvant, incertain, la formation doit aussi apporter quelque chose de plus que seulement apprendre un métier. Apprendre une technique, des savoir-faire. Elle doit rendre les individus plus autonomes, plus acteurs de leur propre histoire, plus capables d'analyser leur propre environnement et celui dans lequel ils évoluent. D'une certaine manière, elle doit leur permettre d'apprendre à apprendre pour comprendre. Mieux, elle doit leur donner envie d'apprendre.

Ceci est évidemment un objectif plus difficile à mesurer que ce qu'il y a dans une fiche-action car il s'agit d'effets à long terme. Ici, nous n'avons évidemment pas d'obligation de résultat, mais nous devons avoir une obligation de moyens car cet effet de la formation qui participe à la construction même de l'individu, depuis le jeune jusqu'à l'adulte, est en fin de compte, peut-être, un des éléments essentiels de ce

que doit être la formation. La charte qualité que la Région va mettre en œuvre, d'une manière ou d'une autre, prendra en compte cet aspect aussi.

Cet environnement mouvant et incertain nous oblige aussi à préparer l'avenir en matière de formation, c'est-à-dire à former des gens pour des métiers en émergence, qui n'existent pas encore ou sont en train d'apparaître, pour lesquels il n'y a personne aujourd'hui pour protester, préserver les emplois, car ils n'existent pas encore mais ils arrivent. Personnellement, en tant qu'écologiste, je sais que beaucoup de ces métiers sont liés de près ou de loin à l'environnement, à la gestion de l'eau, aux énergies renouvelables, à leur production comme à leur utilisation, à l'agriculture biologique, aux constructions de haute qualité environnementale, aux industries vertes, aux transports collectifs, et j'en passe. Une bonne compétence dans tous ces domaines peut aussi faire du Languedoc-Roussillon une Région pilote et être un atout économique de premier plan.

Mes chers collègues, il nous reste beaucoup à faire mais dans un monde qui exalte souvent de manière caricaturale les vertus de la concurrence, je me réjouis que le PRDF ait amené les différents acteurs du Languedoc-Roussillon à faire l'apprentissage d'une coopération approfondie. Je crois que la mutualisation est source de richesses plus que la concurrence et je pense que l'action collective n'en sera que plus efficace.

M. le PRESIDENT. – Je remercie Mme ARDITI. Avant de donner la parole à M. LEVITA, je voudrais vous donner connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social, c'est d'autant plus important, qu'il a été donné à l'unanimité. Je vous donne lecture de la conclusion : « De façon plus générale, la Commission Ressources Humaines considère que le PRDFP, tout comme le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, sont de nature à apporter une bonne réponse aux problèmes qui se posent et vont se poser en Languedoc-Roussillon. Elle souligne la qualité des documents qui lui ont été présentés et propose donc de donner un avis favorable au rapport n° 01.01 du Conseil Régional et à ses deux annexes, PRDF et Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. »

Je voudrais insister sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pense que là nous tenons un des rapports essentiels de notre action. Personne ne peut nous accuser de faire du saupoudrage. Ce plan, électoralement, ne rapporte pas grand chose parce que les gens ont du mal à se rendre compte. Nous posons vraiment le socle de notre politique. Un des drames de cette Région était la mauvaise qualité de la formation professionnelle, son inadaptation aux besoins, et la contradiction entre d'une part quantité d'emplois disponibles et d'autre part une masse de chômeurs par inadaptation de la formation aux besoins de l'économie.

Je crois que nous nous sommes attelés aux racines du mal en Languedoc-Roussillon, nous avons mieux adapté les propositions aux besoins et préparé aussi les emplois de l'avenir. Vous savez que dans le domaine viticole, arboricole, nous nous battons pour essayer de maintenir l'emploi et au mieux nous maintiendrons les emplois existants mais il n'est pas pensable qu'on en crée. On peut créer des emplois dans trois secteurs, les industries de pointe avec les universités et les grandes écoles, le tourisme et l'artisanat. Mais véritablement tout cela passe par une

formation adaptée aux nouveaux besoins. Il faut regarder deux exemples différents qui montrent que tout passe par la formation et l'anticipation, la haute vallée de l'Aude autour de Limoux et Le Vigan. Au Vigan, rien n'a été préparé et on est dans le drame le plus total. Les gens sont au chômage, il y a une décentralisation vers l'Asie, on est obligé d'agir à chaud et, j'ai peur, souvent trop tard. Tandis que dans la haute vallée de l'Aude où un travail en amont a été fait intelligemment, on s'aperçoit qu'on a créé plus d'emplois avec les industries nouvelles que ceux disparus dans les anciennes, textile, chaussures, etc... Tout cela a disparu et pourtant on a créé plus d'emplois. Il faut donc s'y prendre à l'avance et prendre les bonnes solutions.

J'en reviens à la question posée par Mme CELLIER tout à l'heure. Ne croyez pas que je veux développer ces zones d'activités pour faire de la concurrence aux Départements ou aux Communautés. Je suis ravi que les Départements s'engagent mais il vaut mieux être plusieurs à développer des zones d'activités et travailler ensemble que si personne ne le fait. Nous le faisons mais ne voyons pas d'inconvénients à ce que les Communautés de Communes et les Départements œuvrent aussi dans le même sens. C'est comme cela qu'on va développer de nouvelles entreprises. Je ne parle plus du textile où les derniers secteurs sont moribonds. Aujourd'hui, le grand défi est de maintenir ce qu'il faut dans le domaine agricole particulièrement viticole. Il faut que nous fassions de notre Région une Région de pointe en France et en Europe dans les nouveaux métiers. Il faut l'agréger à la banane bleue qui va de Rome à Rotterdam en passant par la Bavière, la Ruhr et Milan. C'est ce que nous visons et ce plan va dans ce sens. Cela ne nous rapportera pas beaucoup de voix mais c'est essentiel, c'est le vrai travail du Conseil Régional et c'est pour cela que je suis fier ce matin de développer ce débat parce que c'est un défi essentiel. La précédente Région travaillait uniquement ponctuellement, ici ou là, parfois bien, mais sans plan d'ensemble. Je crois que nous avons là véritablement un plan pour les cinq ans qui viennent.

En plus, pour conclure, la démocratie qui a participé à l'élaboration de ces deux plans va continuer, pour l'évaluation. Nous ne faisons pas un plan qui va s'appliquer, perinde ac cadaver, dans les cinq ans qui viennent, il devra être en permanence modifié au vu de la réalité, des besoins. C'est donc un système souple mis en place et je tenais personnellement à vous faire ce développement, j'interviens rarement sur la formation professionnelle, mais nous sommes là à un tournant majeur. Créer des emplois, c'est bien, mais rien ne se fait sans la formation. Si on ne forme pas les gens, nous n'arriverons pas à créer les emplois de l'avenir. Il faut prendre le tournant car les emplois du passé sont terminés dans cette Région. Il faut hardiment anticiper et c'est ce que ce plan nous permet d'essayer de faire. Je ne dis pas qu'on y arrivera, c'est difficile, mais nous le tenterons.

M. LEVITA. – Je ne vais pas ajouter grand chose à ce que vous avez dit, M. le **PRESIDENT**, ni ma collègue, Mme **ARDITI**, simplement, il y a une étude du BIPE qui va bientôt paraître dont le titre est « Démographie, attractivité et territoires ». Je ne suis pas spécialement bien placé auprès du BIPE, je n'en ai connaissance que parce que le journal « Les Echos » l'a présentée brièvement. Cette étude s'annonce tout à fait passionnante et elle laisse entrevoir les premiers effets, à l'horizon 2015, du dynamisme de la démographie française. Ce dynamisme est connu et reconnu parmi tous les pays européens en particulier, ce qui l'est moins, c'est qu'il joue d'une

manière extrêmement inégale. Il y a des régions françaises, à l'heure actuelle, qui perdent des habitants pendant que d'autres, en particulier les régions du sud, en particulier le Languedoc-Roussillon, connaissent une croissance plus que notable. Dans ces régions du sud, comme vous le savez le Languedoc-Roussillon connaît la croissance démographique la plus importante du territoire national. La remarque la plus importante de l'article que je citais est la suivante : « Dans une sorte de cercle vertueux, cette France qui accueille le plus de ménages et d'actifs séduit dans un second temps les entreprises qui viennent s'y installer d'autant plus facilement qu'elles sont aujourd'hui plus mobiles que leurs aînées de l'industrie lourde, ces entreprises sont souvent liées au secteur tertiaire épaulées par les nouvelles technologies, elles n'hésitent à aller rejoindre les lieux où se trouve la main d'œuvre qualifiée. » C'est bien cela notre problème. Vous voyez où je veux en venir, comme l'ont souligné M. le **PRESIDENT** et Mme **ARDITI**, le **PRDF** se situe dans cette perspective, dans cette ambition, dans cette volonté. La Région entend accompagner par la formation à la fois le mouvement que je viens d'évoquer et les orientations que nous avons fixées par les schémas régionaux que vous avez donnés, **SERVIR**, le Schéma de Développement Touristique, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire qui sera bientôt présenté.

Je voudrais souligner, comme mes prédécesseurs l'ont fait que la Région a souhaité et a réussi à impliquer l'ensemble des acteurs, l'Etat, les branches professionnelles, les acteurs territoriaux, les partenaires sociaux, les lycées technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les organismes de formation. A ce titre, nous répétons que le **PRDF** est le document stratégique du Conseil Régional et des acteurs de la formation initiale et de la formation continue dans notre Région. L'engagement de chacun se retrouve dans les 8 orientations stratégiques et les 40 actions que nous réaliserons pour relever les défis de l'emploi.

Ce document, avec le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales qui est joint, avec le Schéma de l'Apprentissage qui est presque prêt, que nous présenterons la prochaine fois car il y a eu des ajustements supplémentaires nécessaires parce que des observations nous ont été faites et que nous allons les intégrer, est un document fondamental pour l'avenir de notre Région et j'espère bien arriver à en convaincre la totalité des membres de notre assemblée.

M. PIETRASANTA. – Je voudrais appuyer ce qui a été dit, aussi bien par Mme **ARDITI** que par M. **LEVITA**, car c'est un excellent rapport que j'ai apprécié de lire. Ce n'est pas un rapport hors sol, il intègre tout ce qui se fait, il tient compte de tout ce qui existe déjà, des actions que nous avons entreprises au Conseil Régional. Lorsqu'on parle des lycées, par exemple, tout ce qu'on fait dans les lycées, comme actuellement Lycées 21, vous en tenez compte, vous en parlez. Il y a ensuite les fiches-actions qui nous intéressent tous, car chacun y trouve des considérations sur les endroits où nous sommes, sur les développements qui se font, sur la formation dans ces endroits-là et comme l'a dit Mme **ARDITI**, il y a tout le secteur, qui n'est pas oublié, qui apparaît pour la première fois dans ces formations, du développement durable avec toutes les innovations, les préparations aux emplois concernant les énergies renouvelables.

Je voudrais vous remercier, vous féliciter, c'est un document stratégique très important pour nous tous et nous avons tous du grain à moudre en y travaillant dessus et continuant la concertation à partir de là.

Mme MEUNIER-POLGE. – Je voudrais saluer le remarquable travail fait par Maryse ARDITI et les services avec ce plan. Il est remarquable et surtout fera date parce qu'il a su intégrer à un moment donné tout ce que la Région a été en capacité de faire, particulièrement la formation pour les managers de l'économie sociale et solidaire. Je remarque aussi aujourd'hui l'arrivée des écoles de la deuxième chance. C'est un remarquable travail et je félicite Maryse ARDITI et les services.

M. BECQUE. – Mon intervention rejoindra à la fois ce travail, qui est un travail considérable, je ne le conteste pas, et les observations que vous faisiez tout à l'heure sur les parcs d'activités.

Tout ce que vous mettez en place est effectivement louable sur le plan des principes mais repose sur une condition fondamentale, c'est que les entreprises viennent dans la région. Or, pour qu'elles viennent dans la région, il ne suffira pas de leur proposer des parcs d'activités, vous savez certainement qu'à l'heure actuelle, les entrepreneurs qui viennent s'installer demandent non seulement du foncier mais du foncier bâti et de l'immobilier préparé, donc cela va exiger des investissements supplémentaires, et surtout, indépendamment de la formation professionnelle et de l'offre de travail, il faut que nous mettions en place une politique fiscale adaptée pour pouvoir séduire ces entreprises. Nous savons très bien que dans le contexte mondial à l'heure actuelle, les entreprises qui se délocalisent bénéficient d'avantages fiscaux considérables dans d'autres pays. Or, je n'ai pas l'impression pour l'instant que votre politique soit dans cet axe-là et je dis que peut-être il faudrait que nous menions une réflexion de fond sur cet aspect de la politique fiscale parce qu'il ne sert à rien de dépenser l'argent public en formation ou préparation de zones, si elles restent désertes, si ces entreprises ne viennent pas pour de simples raisons fiscales.

M. le PRESIDENT. – Je partage votre point de vue mais je voudrais vous répondre. Vous dites qu'il ne suffit pas de créer des zones, etc... Je ne vais pas entrer dans le détail, mais au niveau de la Région, il faut d'abord créer les zones et les pépinières d'entreprises. Je suis allé récemment à Seattle avec Mme LE DAIN où la pépinière d'entreprises de Montpellier Cap Alpha créée il y a 25 ans a reçu l'Award mondial des emplois créés. Nous avons créé 7 000 emplois à partir de cette pépinière d'entreprises, 3 500 emplois directs et 3 500 emplois induits. Il va de soi que c'est une chaîne. L'explosion sur Montpellier date de 3 ans, il a fallu 15 ans pour amorcer la pompe. Rien ne se fait facilement. Si vous ne créez pas ces zones d'activités, vous êtes sûrs que les entreprises ne viennent pas, mais si vous les créez, cela ne veut pas dire qu'elles viendront. Je suis bien d'accord. Il faut d'abord les créer et ensuite essayer de les remplir. Pour les remplir, il va de soi qu'après, et c'est là que nous pouvons travailler encore plus étroitement avec les Départements et les grandes villes, selon le cheminement d'une entreprise normale, elles restent dans la pépinière 2 à 3 ans et passent de 2 à 5 personnes, à 5, elles sortent pour aller dans un atelier relais. Nous ferons ces ateliers relais dans les zones que nous allons mettre en place. Quand vous créez ces petites entreprises, d'abord, nous avons un taux de pérennisation sur Montpellier de 84 % au bout de 3 ans contre 66 % pour la moyenne

nationale. 20 % de ces entreprises disparaissent dans les 3 premières années, celles qui restent s'installent dans les ateliers relais, les ¾ de ces entreprises passent de 3-4 personnes à 15-50 personnes et restent dans ces ateliers relais, mais certaines montent à 100, 200 voire 300, auquel cas nous créons des usines relais. Tout cela est une politique avec un suivi cohérent ; pépinières d'entreprises, zones d'activités, ateliers relais et usines relais. Nous serons en mesure de faire tout cela à mesure que cela sera nécessaire. Pour le moment, ce qui est nécessaire, c'est uniquement les entreprises, les pépinières et les zones. Les ateliers relais viendront dans 3 ou 4 ans.

M. BECQUE, je suis d'accord avec votre cheminement de pensée, mais il faut bien commencer par quelque chose. Commençons d'abord par faire les zones d'activités. Bien sûr que je prends des risques avec certaines zones : les plus éloignées. Le Languedoc-Roussillon est comme la Chine, tout se développe le long de la côte et rien à l'intérieur. Il est relativement facile d'amener les entreprises à Perpignan, Béziers, Montpellier ou Nîmes, au bord de la mer, près des aéroports, mais il sera plus difficile de les amener à Mende, Bédarieux, Lodève. Il faut le tenter. Evidemment, nous serons peut-être amenés ultérieurement à donner un plus. C'est-à-dire que l'entreprise qui s'installera à Mende sera un peu plus aidée sur le plan financier que celle qui viendra à Nîmes, Perpignan ou Montpellier. Nous l'affinerons le moment venu. Pour le moment, il faut créer les zones.

M. BERTRAND arrive en séance et reprend la procuration donnée à M. ALARY.

Mme BASTAROLI. – M. le PRESIDENT, ce premier Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2007-2011 est celui des acteurs de la formation professionnelle. J'irai dans le sens de mes collègues Max LEVITA et Maryse ARDITI, il convient là de noter la cohérence de ce travail qui a été effectué dans une période relativement courte puisque les transferts de compétences sont opérés par touches successives, formation jeunes et adultes en recherche d'emploi, transfert de l'apprentissage et, depuis 2006, formation des professions sanitaires et sociales, élargissant même le champ des responsabilités du Conseil Régional à des professions paramédicales sans pour autant en transférer les moyens.

Si j'énumère volontairement ces différents transferts de compétences, c'est qu'il s'agit d'un maquis réglementaire dans lequel il a fallu mettre au centre des préoccupations l'intérêt d'hommes et de femmes jeunes et adultes, beaucoup en difficulté voire en détresse, dans une concertation avec les partenaires sociaux, ASSEDIC, ANPE, AFPA, Conseils Généraux, Missions locales, représentants de l'Etat, vous avez d'ailleurs cité d'une manière exhaustive tous ces partenaires. Pour prendre un seul exemple, dans le domaine sanitaire et social qui fait l'objet d'un volet spécifique, de juin à octobre 2006, ce sont plus de 200 participants qui ont été associés à la réflexion et à la production du Schéma Régional.

Les besoins de notre Région sont ici analysés sous la double vision de la démographie croissante, Max LEVITA vient de le pointer, et du vieillissement de la population. Je salue là la compétence et l'efficacité des services de la Région qui ont contribué à l'élaboration de ce Schéma en parfaite intelligence avec les partenaires que je viens de citer.

Le diagnostic révèle de nombreux défis à relever. J'en soulignerai un qui me paraît relever des premières préoccupations des habitants de notre région, celui de la précarité qui nécessite l'examen personnalisé des situations en matière d'emploi, d'éloignement, de logement, de transports. Eviter les périodes de chômage oblige à l'examen de nouvelles formes d'emploi dans les zones d'activités définies, la reconnaissance des qualifications acquises après formation. Ceci pour s'orienter réellement vers un parcours professionnel tout au long de la vie, qui commence au lycée. Beaucoup de défis donc à relever pour ne pas décevoir, je vous remercie.

M. CRAUSTE. – Permettez-moi aussi d'insister sur ce volet sanitaire et social et remercier le travail fait par Maryse ARDITI et les services sur ce volet. Je voudrais insister sur les besoins de notre Région dans ce secteur-là. Vous le disiez, M. LEVITA, sur le plan démographique. Soulignons aussi le vieillissement de la population, ce qui est une bonne chose, mais aussi ce qui va avec en termes de besoins. Là, dans le cadre de cette proposition de formation notamment sur les aides-soignants, les auxiliaires de vie sociale, etc..., il y a véritablement la réponse prévue pour nos populations demain. Je voulais en féliciter Maryse ARDITI.

M. le PRESIDENT. – Si tout le monde s'est exprimé, nous pouvons passer au vote de ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits
Abstentions : Groupes FN

Adopté à l'Unanimité.

Merci encore à Mme ARDITI et à M. LEVITA. Un des éléments très importants aussi de ce plan, c'est la revalorisation des activités manuelles. Nous sommes dans le monde latin qui vient de la Grèce et de Rome où les métiers manuels sont méprisés. Il faut absolument abandonner cela. On peut aujourd'hui être un homme de grande qualité et être ébéniste, fabriquer des bijoux, et en même temps avoir une grande culture, et on peut être un fonctionnaire lambda sans intérêt, avec sa serviette et à l'intérieur son sandwich. Il faut abandonner les vieilles habitudes. Dans le domaine des métiers manuels, on a énormément à faire et il faut les valoriser.

RAPPORT N° 01.02. – CONVENTION CADRE 2007 AVEC LA CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CGPME) DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le PRESIDENT. – Ce point est important, c'est l'application de ce que nous venons de voter. Les entreprises qui sont dans la région ne sont pas essentiellement des entreprises du CAC 40, ce sont plutôt des PME. C'est pour cela qu'il est important que nous passions une convention avec la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, la CGPME. C'est l'objet de ce rapport.

Il s'agit d'un rapport commun de la Commission du Développement des Entreprises et de la Commission de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Il comporte deux volets : le soutien au développement économique des TPE, PME, et la promotion des actions liées à la formation professionnelle.

Le programme d'actions proposé place les ressources humaines au cœur de la stratégie de développement et d'accompagnement des TPE et PME, souvent démunis dont les actions sont information, sensibilisation, orientation et accompagnement des entreprises sur la transmission, création d'entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, mise en place de formation référant ARH et de cycles de formation à destination des dirigeants, enfin, mise en place d'outils (mallettes, plaquettes, guides).

Je constate d'abord que la CGPME est un acteur important de l'économie régionale. Elle représente 1 500 000 entreprises et couvre 200 branches professionnelles. Elle défend les intérêts des entreprises de petite taille sur de nombreuses questions, emploi, formation, développement des entreprises. Elle veille à la spécificité et à la pérennité des PME.

Les TPE et PME contribuent à la richesse régionale plaçant la Région Languedoc-Roussillon au 11^{ème} rang des régions françaises. Plus de 90 % des entreprises sur le territoire régional sont des TPE, PME. Les TPE, PME qui représentent moins de 50 salariés représentent plus de 129 854 salariés, tous secteurs d'activités confondus. 49 200 intentions d'embauches ont été déclarées en 2006 à l'occasion de l'enquête du Bulletin de la Main d'œuvre. L'implantation de la CGPME sur tous les départements a été faite dans un souci de proximité. Cette organisation professionnelle structurée en fait un acteur dynamique au niveau régional et ce, d'autant plus qu'elle dispose d'un véritable savoir-faire et du soutien des employeurs. C'est pour cela que nous avons passé ce contrat avec la CGPME.

Je voudrais ajouter que le partenariat est ouvert non seulement avec la CGPME qui est l'objet de ce rapport mais aussi avec d'autres acteurs économiques. C'est le premier partenariat qui manifeste la volonté de cet acteur social de travailler avec la collectivité régionale. C'est la première fois que la CGPME passe un tel accord. Il est un enjeu fort pour les PME-TPME de la Région en termes de développement économique et de formation professionnelle. Des partenariats similaires ont déjà été signés ou engagés avec la CAPEB, la Fédération Française du Bâtiment ou divers autres partenaires sociaux. Il confirme la nécessité de s'appuyer sur ces partenaires sociaux pour impulser une véritable politique concertée de formation qui est notre

principale aide au soutien et au développement des entreprises.

L'accès à la formation des TPE-PME, notamment les moins de 50 salariés, constitue un des axes stratégiques du PRDF que vous venez de voter, besoin de pluri-compétences, de soutien et d'accompagnement, évolution des créations et transmission d'entreprises à court et moyen termes, qui est mis en cohérence avec d'autres schémas tel que SERVIR. Les organisations professionnelles et les partenaires sociaux participent par leurs actions au développement des entreprises et à la formation professionnelle. Ils sont désormais les interlocuteurs privilégiés et pertinents pour mener des projets de développement économique. Je remercie Mmes ARDITI et LE DAIN qui ont contribué à la réalisation de cet accord.

Mme LE DAIN. – Le rapport est explicite et tout a été dit. Effectivement, il y a dans cette Région de toutes petites entreprises, c'est une caractéristique régionale mais aussi nationale. La France a le privilège de compter très peu d'entreprises de très grandes dimensions de type multinationales mais l'essentiel de notre tissu est seulement 650 entreprises de plus de 500 salariés.

Dans notre région, nous avons de très belles entreprises et aussi de très belles toutes petites entreprises. Je remercie la CGPME d'avoir fait le chemin, d'avoir fait un travail en amont et d'être venue nous voir pour nous arriver avec un questionnaire, des résultats probants et une volonté d'agir. Nous sommes là en train de travailler avec une profession, et un regroupement, qui montre sa volonté de travailler dans l'intérêt de toute la région, de tous ses habitants, de toute l'économie et de toutes nos entreprises. Nous allons dans le bon sens, l'année prochaine, nous ferons encore mieux, mais être ambitieux, volontaire, soucieux de ce qui se passe dans chacune des entreprises, vouloir les regrouper, les mettre au bon niveau et que la profession se mobilise dans ce sens, on est vraiment là dans la fonction d'une collectivité comme la nôtre. Je remercie M. le PRESIDENT d'avoir su écouter, entendre et accompagner.

Mme ARDITI. – Je voudrais me féliciter que ce rapport soit présenté simultanément par les deux directions de la formation et de l'économie, ce qui montre qu'effectivement, nous sommes, nous aussi, en train de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques que nous développons.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dont on parle tant est très facile pour les grandes entreprises, infiniment plus difficile pour les petites et moyennes entreprises. Il est donc indispensable que dans cette démarche que nous avons inscrite très fortement dans le PRDF, on les accompagne dès qu'ils sont volontaires et qu'ils demandent un peu d'aide. Cela paraît indispensable.

Pour les mêmes raisons, la formation est plus difficile là encore dans les petites et moyennes entreprises sans compter qu'elle l'est carrément encore plus dans l'artisanat puisque moins on a de personnel, plus il est difficile de laisser partir une personne en formation. Parfois, il ne s'agit même pas du financement mais de la difficulté de l'organisation. Chaque fois qu'il y a des gens sensibilisés, volontaires qui veulent y aller, il paraît indispensable qu'on soit à leurs côtés pour les aider. D'une certaine manière, c'est aussi la volonté de commencer à traduire par des accords

avec les branches et les interpros l'illustration du PRDF et de ce qu'on va mettre en œuvre.

M. GARINO. – M. le **PRESIDENT**, ce que je constate depuis ce matin, c'est que toutes les questions abordées tournent autour de l'emploi, de la formation et du développement économique. Je crois qu'il est bon de souligner que cela correspond bien aux engagements qui étaient les nôtres en 2004 dans lesquels nous avons mis l'emploi comme une de nos priorités. Ce qui est proposé aujourd'hui, après le PRDF que nous venons de voter, c'est le partenariat avec les acteurs. Des collègues de droite posaient la question tout à l'heure pour savoir si on sollicitait les acteurs économiques et sociaux et notamment les entreprises. Nous faisons là la démonstration, avec ce rapport et cette convention avec la Confédération Générale des PME, que cela n'est pas que du discours, ce sont des actes concrets.

Je note aussi, avec intérêt, que le Conseil Economique et Social Régional a approuvé ce rapport, à l'unanimité moins une abstention, en faisant une remarque sur laquelle il me paraît intéressant de revenir. A la fin de ses propos, le Conseil Economique et Social entend cependant à nouveau faire remarquer qu'en raison de l'enjeu que représente la reprise d'entreprises, celle-ci devrait faire l'objet d'un traitement fiscal équivalent à celui de la création. Je crois qu'il faut, dans le cadre du développement économique et le développement de l'emploi, qu'il y ait une véritable complémentarité entre les politiques régionales et celles de l'Etat. D'un côté, la Région s'engage, et on le voit à travers tous les dispositifs d'aides : en 2006, Anne-Yvonne LE DAIN aurait pu le dire, 600 dossiers ont été aidés à hauteur de 19 M € pour 6 500 emplois dont 1 500 créations. Un nouveau dispositif est proposé, le projet ASTRE, l'avance remboursable, qui pourrait se transformer en partie en subvention si, au terme de ces dispositifs, il y a création d'emplois. Il y a vraiment une volonté de la politique régionale de soutenir les entreprises à la condition qu'il y ait l'emploi durable, l'emploi stable. Cela me paraît important et ce que l'Etat ne fait pas quand on sait qu'il a été accordé 65 milliards d'aides et l'Etat n'est pas en mesure de nous dire, d'une manière très claire, en terme d'emploi, comment cela s'est concrétisé dans l'ensemble du pays. Or, la Région peut le faire parce qu'elle a une Commission d'Evaluation et de Contrôle des Aides Publiques qui se réunit deux fois par an avec tous les partenaires et qui peut faire un état des lieux des aides apportées. C'est de la transparence et de l'efficacité en matière économique.

Je profite de l'occasion pour dire, puisqu'on est en plein débat présidentiel, que dans le cadre de ce débat pour le deuxième tour, vient fortement la question d'une des propositions de Marie-George BUFFET, à savoir la mise en place d'un pôle public du crédit de telle sorte que les aides aillent aux entreprises qui développent, créent de l'emploi, innovent et font de la formation.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le rapport n° 01.02 :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.03. – POLITIQUE REGIONALE DU TOURISME

M. le PRESIDENT. – C'est le troisième point important de cette session car c'est un des pôles forts de cette création d'emplois. Depuis 3 ans, on s'est beaucoup occupé des emplois avec les grandes écoles, les universités et ceux de l'artisanat. C'est la première fois que nous avons un grand rapport sur le tourisme, 3^{ème} secteur créateur d'emplois. Ce rapport a été long à établir car le Tourisme c'est la pagaille la plus complète. Il n'y a pas de vue d'ensemble, on est loin de l'atteindre mais on y arrivera peu à peu.

Ce rapport constitue la dernière étape du Schéma Régional du Développement Touristique parce qu'on y est arrivé. En effet, au terme d'une réflexion approfondie sur l'économie touristique qui a duré 18 mois et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs des filières du tourisme, il est proposé au Conseil Régional d'adopter les chartes correspondant aux 20 pôles touristiques définis par le Conseil Régional du 29 novembre 2006 ainsi que le règlement d'intervention régional.

Je tiens à rappeler que ces pôles géographiques sont une orientation, ce n'est pas une obligation absolue et nous avons toujours dit qu'en dehors de ces pôles, on peut soutenir une opération touristique extérieure si elle est justifiée par d'autres arguments.

Ces décisions confortent la volonté de la Région de concentrer ses moyens avec un effet de levier plus fort sur le développement touristique. D'abord en coordonnant les moyens de promotion de la destination « Sud de France Languedoc-Roussillon » dans un ambitieux plan d'actions de trois ans en cours d'élaboration entre le Comité Régional du Tourisme et les Comités départementaux. Il y a eu un petit problème au Comité Régional du Tourisme dont une de mes amies en était présidente et a démissionné. Je voudrais dire mon plein soutien au Président LOPEZ. Nous avons un conseil auprès des professionnels mais j'ai l'impression qu'il voulait diriger à notre place. Je suis désolé, c'est la Région qui dirige la politique touristique, c'est la loi. Le Comité du Tourisme est un organe qui aide et qui conseille, vouloir en faire un organe décisionnel est une erreur et donc, j'ai tranché et ai accepté la démission de la présidente que je regrette et qui reste une amie. Il faut être cohérent.

Ensuite, en adoptant la marque ombrelle « Sud de France » pour le tourisme comme pour les vins et les produits agroalimentaires, c'est le défi proposé par la Région aux acteurs de toutes ces filières. Défi qu'ils ont relevé en imposant une démarche qualité pour le tourisme, une des premières de France lancée dès 2007. C'est nécessaire. Dans cette Région, il y a des progrès énormes qui ont été accomplis et une grande partie de l'appareil touristique est important mais il y a encore trop de fumistes qui gâchent absolument le tourisme régional, qui essaient de faire une fortune rapide en 2 ou 3 ans et s'en vont sous d'autres cieux après avoir sabordé le développement du tourisme. Ce n'est pas possible, nous devons renforcer la charte qualité et il faut dégager définitivement tous les moutons noirs du tourisme qui pour être minoritaires n'en existent pas moins.

Ensuite, en réunissant l'offre de tous les produits touristiques régionaux dans un outil unique d'information en ligne partagé par tous les professionnels, ce sera le City.

Enfin, en concentrant les investissements dans les pôles touristiques autour de sites emblématiques qui portent l'image de la Région. C'est l'attractivité de ces sites exceptionnels qui irriguera l'économie touristique de l'ensemble du territoire régional.

On est frappé de voir les difficultés qu'il y a. L'autre jour, j'étais dans un village des gorges du Tarn, il faisait un soleil extraordinaire et il n'y avait aucun hôtel ni aucun restaurant ouvert. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas aux gens de s'adapter à l'ouverture des restaurants mais aux restaurants de s'adapter à l'heure du soleil. On a besoin de plus de professionnalisme. Avez-vous vu la qualité de l'accueil en Catalogne sur la Costa Brava, la gentillesse des Catalans, ce sont des maîtres en matière de tourisme. Il faut s'inspirer d'eux. Dans les Pyrénées-Orientales, il y a des endroits magnifiquement équipés, Argelès, Collioure, et honnêtement, sans vexer personne, ce département est le plus beau de la région, même s'il y a des merveilles en Lozère, dans le Gard, l'Aude ou l'Hérault. Dans les Pyrénées-Orientales, il y a une masse de trésors extraordinaires, mais c'est totalement sous-exploité. C'est un des départements dans lequel on pourra créer le plus d'emplois dans le domaine touristique avec l'aide du Conseil Général. On a commencé avec le Train Jaune, etc...mais c'est sûrement un département dans lequel le tourisme peut créer beaucoup d'emplois et je persiste dans l'idée qu'il faut renforcer la formation des chefs cuisiniers. Il y a déjà une bonne école à Perpignan.

Dans ces territoires marketing que sont les pôles touristiques, avec des chartes précisant les enjeux du développement touristique et des priorités d'intervention, la Région préconise de développer des activités touristiques, en particulier en allongeant la saison estivale. Il faut faire une saison de huit mois. La prochaine fois que j'irai avec mon ami BERTRAND, j'irai dans telle ville des gorges du Tarn, j'aimerais, lorsqu'il fait le climat qu'il y a depuis un mois et demi, qu'il y ait quelques restaurants ouverts au mois d'avril. La Région préconise de préserver l'activité touristique des espaces naturels et patrimoniaux, diversifier les activités dans les stations de montagne et les stations thermales, développer surtout la qualité de l'offre d'hébergement, améliorer l'accueil des touristes sur les sites et gérer les flux. On a beaucoup de professionnels, disons les $\frac{3}{4}$, qui vous reçoivent avec le sourire mais il y a encore des gens, dans cette région, qui reçoivent les touristes comme des chiens, il ne faut pas s'étonner qu'ils ne reviennent pas. Ils sont rois et il faut les accueillir comme tels. Je crois que les gens ont compris. L'autre jour, avec M. BERTRAND, nous sommes allés à Saint-Etienne Vallée Française qui est magnifiquement situé et depuis 45 ans il n'y a pas eu un sou de travaux. Nous avons décidé de les aider et de relooker complètement le village. Les touristes ne viennent pas car ils sont effrayés. On ne peut pas rester sur des villages touristiques qui datent de 1950, il faut changer les choses. Nous sommes prêts à mettre l'argent. En Lozère, le tourisme est embryonnaire alors qu'elle est magnifique. Quand vous voyez ce que font les Américains dans les gorges du Colorado, dans les gorges du Tarn, nous n'en faisons pas un centième, alors que je prétends que c'est un des sites les plus beaux de France, mais totalement sous-exploité.

Prochainement, nous allons à un forum dans les Pays-Bas et nous allons proposer

de construire deux hôtels 4 étoiles pour fonctionner 6 mois de l'année dans les gorges du Tarn. Il va falloir essayer de trouver des endroits. Bien sûr, il n'est pas question de gâcher le site, mais on peut, à 2 kms des gorges, trouver des endroits permettant de faire un hôtel de haut niveau. Pour le moment, on ne peut visiter les gorges qu'en journée, en car, alors qu'il faudrait y passer 8 jours dans des hôtels confortables, modernes. Cela vaut pour l'ensemble de la région. Il n'y a aucun hôtel qui peut accueillir un car complet. A Millau, les plus gros hôtels ont 25 chambres. Il n'y a qu'à Avène-les-Bains, grâce au laboratoire Fabre, qu'il y a un hôtel de 70 chambres. L'histoire du Salagou est l'exemple même de l'imbécillité. Il y a eu un débat entre écologistes et anti-écologistes pour savoir si on installait un hôtel au Salagou. L'emplacement était idiot car on voulait le mettre sur les rives du Salagou, ce qui gâchait le site. Pour une fois, exceptionnellement, je me sentais écologiste. On aurait pu mettre cet hôtel à 2 kms de la berge. C'est pareil partout. En République Dominicaine, les hôtels sont tous à 2,5 kms des plages qui sont magnifiques et vierges. On peut faire la même chose.

Je termine la présentation de ce rapport. Autant d'enjeux qu'il faudra adapter aux spécificités de chaque pôle. Sans prétendre tout assumer dans ce secteur du tourisme qui doit mobiliser les efforts autant du privé que de l'ensemble des collectivités, sans chercher à compenser le manque d'investissements depuis 30 ans, il y a un manque criant d'investissements touristiques depuis 30 ans dans cette région, il ne s'est construit aucun grand hôtel important ces dernières années alors que nous sommes une région magnifique.

En terminant, je voudrais vous rappeler la carte des régions que nous avons sélectionnées. Nous avons sélectionné 20 pôles mais il pourra toujours y avoir des exceptions :

- La Haute Vallée de l'Aude autour d'Alet-les-Bains, Quillan et Axat,
- La Montagne Noire autour de Cessac à Caunes-Minervois, avec les châteaux cathares,
- Béziers et Narbonne la Clape, c'est-à-dire tout le secteur de Béziers, Narbonne, Gruissan et la Clape où les Grecs ont amené la vigne au VIIème siècle avant Jésus-Christ,
- Les Hautes Corbières et le Haut Agly, c'est la région du château de Termes à Tautavel,
- La Cité de Carcassonne qui est un des fleurons de la région,
- La Petite Camargue, la Camargue gardoise autour d'Aigues-Mortes,
- Les Cévennes camisardes et la Corniche, de Sainte-Enimie à Meyrueis, Saint-Germain de Calberte, Saint-Jean du Gard, etc...,
- Dans l'Hérault, tout le secteur de Saint-Guilhem le Désert, de Saint-Maurice de Navacelles, de Saint-Bauzille du Putois, c'est-à-dire Navacelles, Saint-Guilhem et la Vallée de la Buèges,

- Le Pont du Gard et les gorges du Gardon, un autre site fort de la région au niveau mondial,
- Nîmes et ses magnifiques ruines romaines,
- Le Bassin de Thau-Agde autour de Sète, d'Agde et de l'étang de Thau,
- Le Haut Languedoc, de Minerve à Avène en passant par la Salvetat-sur-Agout,

- Montpellier et ses richesses des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles,
- Le Mont Lozère et Villefort, avec le Pont de Montvert, Bagnols-les-Bains,
- Le Lac de Naussac et le Haut Allier et Langogne,
- La Côte Vermeille et les Albères, du Boulou à Bagnols-sur-Mer, en passant par Argelès et Collioure,
- Le Massif du Canigou avec le grand site du Canigou, Amélie-les-Bains, Prades, Prats de Mollo,
- La Cerdagne, le Capcir et le Haut-Conflent, Mont Louis, Porta, Puyvalador,
- Perpignan et la magnificence de ses sites.

Toutes les grandes villes y sont, Nîmes, Montpellier, Mende, Sète, Béziers, Narbonne, Perpignan, Carcassonne.

Bien sûr, cette liste est pour avoir une politique cohérente mais on peut, exceptionnellement, soutenir des actions touristiques à l'extérieur de ces zones.

Le 6 juin, sous l'autorité de M. LOPEZ, le Comité Régional du Tourisme organise les Assises du Tourisme en Languedoc-Roussillon. Elles auront lieu au Corum. Nous allons y faire venir plusieurs centaines d'investisseurs du monde entier. C'est la première fois que nous allons présenter la Région aux investisseurs touristiques européens et mondiaux. Nous avons réussi à faire venir des Américains, des Canadiens, des Chinois qui pour la première fois s'aventurent hors de Paris et de Nice.

M. LOPEZ. – Le rapport est complet, il n'y a pas grand chose à ajouter et vous l'avez très bien complété, M. le **PRESIDENT**.

Je voudrais seulement dire que c'est le début de notre politique touristique. Ce Schéma est d'ailleurs une obligation en termes de loi de mettre en place ce que nous avons mis en place et c'est dès aujourd'hui que nous allons commencer notre politique touristique. Vous l'avez bien compris, il s'agit de structurer, d'améliorer nos structures, nos infrastructures et de promouvoir, de façon plus belle, notre région.

M. le **PRESIDENT.** – Bien sûr, ce n'est pas un rapport bidon et générique. Sur les 20 zones choisies, il y a 20 propositions d'actions. J'en prends une au hasard : Bassin de Thau-Agde. Il y a le préambule, les finalités, les partenaires qui seront la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée, la Communauté de Communes du Nord-Bassin de Thau, le Département de l'Hérault et les Chambres Consulaires concernées. Ensuite, il y a les caractéristiques et enjeux, puis il y a les actions et les priorités d'interventions régionales sur ce pôle. Il y a une quinzaine de secteurs qui sont retenus.

C'est donc un travail de fond qui a demandé deux ans et je remercie M. LOPEZ auquel je veux associer Mme PUJOL qui nous a aidés une bonne partie du chemin. Je voudrais également remercier M. COTTET, Directeur Général Adjoint des Services, qui a présidé à l'élaboration de ce rapport.

Mme **MEUNIER-POLGE.** – Cette délibération sur la politique régionale du tourisme définit de fait, à travers les chartes de pôles, les conditions d'un tourisme durable. Les

zones de moyenne montagne en sont un bon exemple qui permet de rappeler, une nouvelle fois, l'urgence écologique. Ainsi, le déficit d'enneigement est probablement l'un des effets les plus évidents du réchauffement climatique. Le phénomène devient récurrent et met en péril l'économie touristique des massifs, en particulier des stations de moyenne montagne, ce qui est le cas dans notre région.

Dans les Pyrénées-Orientales, par exemple, selon Météo France, l'enneigement au 20 janvier 2007 était le plus faible de ces 30 dernières années. Et ce ne sont pas les neiges abondantes de mars qui changent la donne sur le long terme.

Le temps d'un développement touristique fondé sur la seule pratique du ski de masse, l'extension des pistes et des canons à neige artificielle, est d'ores et déjà révolu. Peut-être plus urgemment qu'ailleurs, les principes du développement durable qui sont de concilier l'économique, le social et l'environnemental doivent ici s'imposer. L'évolution climatique est un phénomène au long cours et les stations doivent réussir à s'adapter et à tirer profit de tous leurs atouts : sites naturels remarquables, activités sportives et ludiques de plein air, patrimoine bâti, culture vivante, biodiversité, sans compter bien sûr l'hospitalité.

Les chartes constitueront ce cadre d'adaptation propice et nous nous réjouissons d'y lire que l'intervention régionale sera placée sous le sceau de la prise en compte du développement durable dans les équipements touristiques.

Ainsi, pour le cas du pôle Cerdagne-Capcir-Haut-Conflent, nous souscrivons pleinement aux orientations énoncées. Je cite « une priorité sera accordée aux projets offrant des activités variées et permettant de sécuriser des séjours lorsque la neige est insuffisante. L'amélioration des stations de ski ne sera pas prioritaire. Il paraît exclu d'envisager l'extension du domaine skiable. L'enneigement artificiel ne sera pas accompagné sauf à titre exceptionnel. De même quant à la nécessité que tous les projets soient conçus conformément aux préconisations environnementales du Parc Naturel Régional ».

Comptez cependant sur des Verts attentifs pour que la finalisation des projets engagés comme l'aménagement des sites Cambre d'Aze et Capcir ou encore Font-Romeu, présentés en délibération n° 26, marquent au sens propre la fin d'un certain modèle et pour que l'exceptionnel ne devienne pas la règle, mais les montagnards, plus que quiconque, sont sans nul doute déjà convaincus que l'avenir n'est plus dans la mono-activité du ski.

M. le PRÉSIDENT. – Je ne suis pas tout à fait d'accord mais assez largement, en particulier sur deux choses. Je pense qu'il y a un énorme avenir pour le tourisme en montagne mais qu'il faut sortir de la mono industrie du ski, pour des raisons évidentes. Avec le réchauffement, on utilise les canons à neige mais pour faire de la neige artificielle, il faut de l'eau. Donc, plus cela va se réchauffer, plus il faudra de neige artificielle et plus il faudra d'eau. Cela augmentera nos difficultés en matière d'eau. On peut faire beaucoup d'autres choses en montagne, des balades à pied, à cheval, en traîneau sur l'herbe, cela permet en plus d'allonger la saison. La neige ne dure que 2 ou 3 mois dans le meilleur des cas.

Il ne s'agit donc pas de dire, du jour au lendemain, qu'on va supprimer les canons à neige, on n'en est pas là, mais je crois qu'on a 4 ou 5 ans, peut-être 10, mais pas plus, pour amorcer des reconversions et il faut en montagne développer quantité d'activités. On peut amener les gens à la montagne pas uniquement pour faire du ski et je crois qu'on y amènera même beaucoup plus de monde. Je partage assez le point de vue de Mme MEUNIER-POLGE.

M. le PRESIDENT. – Je vais donner la présidence à M. BOURQUIN.

M. le PRESIDENT quitte la séance et donne la présidence à M. BOURQUIN.

M. BOURQUIN prend la présidence de la séance.

M. MOYNIER. – M. le PRESIDENT, vous l'avez dit en introduction, ce dossier pour nous est une véritable pagaille et c'est bien regrettable. Je pense que ce Schéma Régional de Développement Touristique est un très mauvais schéma. Il pose vraiment problème car, à l'heure actuelle, il y a une coupure qui est en train de se faire entre les professionnels du tourisme et les politiques. A l'heure actuelle même, je dirai mieux, les politiques ne sont plus en phase. Que fait le CRT ? Que font les CDT ? Que font les communautés d'agglomération dont les compétences restent l'économie et en même temps le tourisme ? Car, comme vous l'avez dit, M. le PRESIDENT, le tourisme représente quand même un tiers de l'économie du Languedoc-Roussillon.

Nous partageons une réflexion commune sur les qualités de l'ancienne présidente du CRT, Mme PUJOL, femme de qualité qui a eu l'élégance de quitter sa présidence pour ne pas créer un trouble, une polémique plus grande. Il faudrait se poser vraiment les questions de ce départ, car on ne peut pas contester que Mme PUJOL est quand même une grande professionnelle du tourisme. Je reviens sur mes propos de départ qui disent qu'à l'heure actuelle nous avons tort de montrer du doigt les professionnels du tourisme. Si nous avons ce développement économique, professionnel, aussi important, malgré le constat qui a été fait, c'est grâce aux professionnels du tourisme qui se battent contre vents et marées parce que les politiques ne savent pas mettre en place une politique du tourisme. C'est cela le point grave.

Quand vous pensez que vous nous proposez aujourd'hui 20 pôles sans aucune concertation. Je parle en tant que Président de la Communauté d'Agglomération, Raymond COUDERC l'avait dit lors de la précédente session, quand on regarde comment s'est passée cette réunion, quand on lit ce qu'il y a à l'intérieur des 20 pôles, on retrouve les mêmes points, rien n'est spécifique et même, on se moque des gens qui composent ces pôles, notamment les élus.

Quand on pense que la station de Saint-Pierre-la-Mer s'appelle la station de Fleury, quand on pense que dans le territoire de Béziers-Narbonne, on enlève deux plages, Valras et Sérignan, qu'on met Béziers La Clape, c'est n'importe quoi. Pourquoi La Clape ? Pourquoi pas le massif de Fontfroide, l'étang de Bages, le Canal du Midi ? Quand on pense que sur la charte du pôle touristique régional Béziers-Narbonne, on ne parle même pas de ce que nous impose le Département de l'Aude, je dis bien nous impose, le projet Cathare qui n'est même pas cité une fois.

Alors, au moment où on va voter sur ce point, nous sommes en train de discuter avec le département sur les SCOT qui reprennent les Pays, territoires nouveaux des Départements. On nous demande donc de nous définir sur des SCOT, à la Région, sur des pôles. Qu'allons-nous faire ? Vers qui va-t-on aller ? Il faut savoir que les réunions qui ont lieu à l'heure actuelle avec les représentants du CDT, du CRT et des professionnels du tourisme deviennent de plus en plus houleuses. Car s'il est de bon ton de sourire sur le mauvais, il faut quand même savoir, et laissez-moi rendre un hommage au Président Jacques BLANC, qui avait quand même une autre vision bien plus proche de la vision de Mme MEUNIER, en ce qui concerne un tourisme durable, avec la mise en place des gîtes ruraux, avec notamment, l'aménagement de l'arrière-pays, les sites phares, comme le Pont du Gard, la Cité de Carcassonne, ou d'autres projets, qu'à l'heure actuelle, c'est un fourre-tout où on pourrait retirer quelques subventions, bien que. Au moment où on veut une expansion du développement économique, on supprime l'aide aux ports alors qu'on sait que les ports de plaisance en Languedoc-Roussillon seront un des moyens du développement économique.

Je dis qu'il faut nous ressaisir très rapidement, mettre de l'ordre dans le CRT, essayer de retravailler en partenariat CRT-CRDT-professionnels du tourisme par les différents offices de tourisme et surtout, par les gens dont c'est la compétence, c'est-à-dire les Agglomérations.

Je vous demanderai donc, et c'est pour cela d'ailleurs que personnellement je voterai contre, de revoir très rapidement ce dossier. Il est capital, c'est un des dossiers les plus importants en matière de développement économique et de relance de l'emploi. On pourrait donc parler d'un manque de concertation et d'un manque de cohérence. Pour tout cela, je souhaiterais qu'on ait une réunion de travail pour remettre d'aplomb le plus rapidement possible, en accord avec les professionnels du tourisme et non en opposition avec eux. Quand j'entends le Président dire qu'il faut monter deux hôtels 4 étoiles dans les gorges du Tarn, il oublie que le Président BLANC s'était battu pour le château de la Caze. Pourquoi construire des bâtiments nouveaux alors qu'il y a des châteaux du patrimoine des XVIIIème et XIXème siècles en état de ruines qui ne demanderaient qu'à être restaurés.

Pour tout cela, mes chers collègues, et avec un consensus professionnel politique, il faut très rapidement revoir ce dossier car il est source du développement de notre région.

M. BOURQUIN. – Je crois que vous n'avez pas bien intégré la méthode de travail et la concertation depuis 18 mois. Dommage que vous n'ayez pas trouvé nécessaire de vous y exprimer à l'intérieur mais aujourd'hui c'est la deuxième phase. Il s'agit là des

chartes. Tout cela évolue, prend en compte les propositions des uns et des autres. Ces chartes de travail sont sur des territoires que je qualifierai de patatoïdes. Vous avez cru bon faire un effet de manches en disant qu'il manquait tel nom de tel lieu, mais tout y est. Excusez-nous s'il y a quelque chose pour laquelle vous êtes très attaché, s'il manque le nom d'une commune. On ne s'arrête pas à cela. C'est la définition de cette charte. Si vous souhaitez freiner sur le territoire dont vous êtes l'élu, freiner le développement touristique et ne pas signer la charte, ne la signez pas, chacun prendra ses responsabilités.

Actuellement, nous lançons une dynamique de présence de la Région qui n'y était pas, à part sur les gîtes et encore des gîtes politiques parce qu'ils étaient financés sur des territoires appartenant à la droite conservatrice. Je peux témoigner et vous sortir toute la liste que j'ai sur les Pyrénées-Orientales.

Aujourd'hui, nous sommes au lancement de cette démarche. Montrez-nous vos ressources, établissez votre programme et on en discutera. Mais il ne restera rien de l'effet de manche que vous venez de faire. Par contre, il restera la décision que nous allons prendre qui consiste, sur 20 premiers endroits largement définis, de foncer aux côtés de ceux qui y travaillent déjà. Vous semblez vouloir nourrir une opposition avec les professionnels, vous avez tort et ce n'est pas ainsi qu'on travaille à la Région, c'est par la concertation. Il y en a encore quelques-uns, pas beaucoup, qui auraient des axes différents des nôtres mais ils y viendront, ils ont tout intérêt à être accompagnés de la dynamique publique. Je doute qu'ils vous suivent plus longtemps car ce sont leurs intérêts directs qui vont être en jeu là-dessus et vous semblez être un mauvais défenseur des intérêts privés puisque vous voulez les utiliser dans un combat politique. Il était inutile de citer l'ancien Président plusieurs fois, on n'en est pas là, on en est à travailler sur l'avenir et à dire comment on peut avancer sur ces 20 lieux. Nous n'avons pas la prétention dans ce rapport de vous dire comment cela sera exactement dans les 20 ans qui viennent. S'il n'y avait pas de charte, vous diriez qu'on ne sait pas comment on en sort, vous auriez la position inverse. Nous sommes humbles, nous n'avons pas la prétention que cela regroupe tout si ce n'est que c'est en route et c'est ce qui compte. Nous avancerons.

M. ROSSIGNOL. – Incontestablement, ce n'est pas avec vous, M. BOURQUIN, et avec ces propos-là qu'on avancera. Les électeurs l'ont démontré encore dimanche, ils ne vous suivent plus dans ces positions aujourd'hui sectaires et fermées. Comme l'a dit mon collègue, Michel MOYNIER, la preuve est faite, la concertation n'a pas eu lieu, ou du moins elle a eu lieu entre quelques-uns puisque même la Présidente du CRT a dû démissionner devant ce manque de concertation et que la plupart des CDT, vous le savez, se plaignent aujourd'hui de ce manque de concertation, de ce manque de lisibilité de votre politique touristique et il est bien dommage que ce soit un sujet comme celui-là qui intéresse au premier point notre Région, le Languedoc-Roussillon, la politique régionale du tourisme qui ne fasse pas l'objet d'un consensus. Elle aurait mérité mieux que cela, s'il y a bien un domaine sur lequel nous aurions pu avoir un consensus, c'est celui de la politique touristique. Il n'y a pas de politique touristique de droite ou de gauche, le tourisme appartient à tout le monde. Il aurait été facile, si la concertation avait été établie avec tous les élus, comme l'a dit tout à l'heure le Président Georges FRÊCHE, dans un lieu comme celui-là. Si l'ensemble des élus, de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs, avait été concerté, on aurait

pu avoir un minimum de consensus et aujourd'hui, nous aurions pu voter ce rapport. Malheureusement, dans ce qu'on en lit, il est clair que vous avez tout concentré sur ces 20 pôles, où on défavorise les autres territoires sur lesquels des initiatives importantes avaient été prises, dans lesquels on ne retrouve pas un certain nombre de communes, je ne vois pas Carnon, Palavas, la Grande-Motte, on se rend compte aussi que les filières sont oubliées dans le financement des investissements sauf dans les pôles, et tout ce qui est à côté est écarté. Ce que disait Michel MOYNIER tout à l'heure s'avère une réalité.

M. le **PRESIDENT** revient en séance et reprend la présidence de la séance.

M. ROSSIGNOL. – Vous êtes revenu, M. le **PRESIDENT**, je me suis félicité jusqu'à présent de votre discours très consensuel ce matin. Est-ce la perspective de la victoire de Nicolas SARKOZY qui vous met dans une telle situation ? Je l'espère.

M. le PRESIDENT. – C'est la perspective de ma future liste en 2010 qui s'appellera « Tous pour le Languedoc-Roussillon ».

M. ROSSIGNOL. – Vous devez trouver que vos partenaires Verts et Communistes aujourd'hui ne sont plus qu'une portion congrue dans ce territoire à la fois régional et national, donc il vous faut effectivement trouver des partenaires plus solides aujourd'hui.

En tous cas, je le redis, je souscris à la plupart des propos que vous avez tenue au début de votre intervention sur le tourisme concernant les méthodes et les habitudes qu'il faut changer dans cette région, où on se rend compte que beaucoup de professionnels ne font pas ce qu'ils devraient faire pour pouvoir travailler plus et mieux, mais il est regrettable que sur ce rapport-là, on n'ait pas mis toutes les balles dans le même camp et qu'on n'en soit pas arrivé à ce consensus qui aurait été nécessaire et sur lequel nous aurions pu vous appuyer. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

M. BOURQUIN. – Pendant votre absence, M. le **PRESIDENT**, deux intervenants ont cherché à tout prix à montrer qu'il y a des problèmes de concertation et des problèmes liés au CDT. C'est absolument faux. Pour être impliqué dans un CDT, celui des Pyrénées-Orientales, mon collègue Damien ALARY pourra dire de même pour le Gard, votre argumentation tombe car nous sommes au contraire heureux de voir deux choses essentielles. D'abord, ce chapeau, ce côté leader qui s'installe pour renvoyer, du Pont du Gard au Canigou, sur la Cité de Carcassonne et ailleurs, une vision globale. Dans la mondialisation où nous sommes, ce n'est pas chacun dans notre coin qui avons assez de ressources là-dessus. Il me semble que vous n'avez pas encore compris cela et c'est l'essentiel de ce rapport.

La deuxième chose, c'est que les professionnels, eux, ne demandent que l'arrivée d'une institution qui les conforte dans leur vision de cette politique et d'avoir une

politique clairement affirmée.

Je vois qu'à vos propos, les uns et les autres, et vos prédécesseurs, ne sont pas impliqués dans le monde du tourisme, dans le professionnalisme du tourisme. Un professionnel joue son argent particulier, ses investissements, et ne rentre pas dans les polémiques inutiles que vous êtes en train de lancer. S'il faut encore plus de concertation, elle y sera, mais de grâce, commençons à enclencher le système aujourd'hui. Voilà ce que je tenais à dire en réponse.

M. PIETRASANTA. – Il y a longtemps que nous attendions ce rapport parce qu'il est important. Je pense que c'est le fait qu'il y a eu une concertation importante qui a un peu fait durer l'instruction, mais je suis surpris par ce que dit notre collègue le Maire de Narbonne parce que je crois que tout le monde a été consulté.

Pour exemple, le Président a parlé tout à l'heure du bassin de Thau, je ne suis ni Président de l'Agglo de Sète, ni Président de l'Agglo d'Agde Hérault Méditerranée, je suis Président de la Communauté de Communes du bassin de Thau qui est plus petite mais une des plus importante du département, et j'ai reçu une invitation pour participer à la réunion de concertation qui a eu lieu, j'ai pu amener les services ainsi que le vice-président correspondant, et nous avons tous dit ce que nous avons à dire. Cela m'étonnerait que cela n'ait pas été fait pour Narbonne et ailleurs. Ce qu'il faut, c'est participer, répondre aux invitations qu'on reçoit, même si on a beaucoup de travail car ça, c'est important.

Je trouve qu'il est bien d'avoir fait ce cadre de l'action touristique et de la stratégie de la Région. Il va y avoir maintenant des dossiers à instruire. Depuis un an et demi, nous faisons des accusés de réception demandant d'attendre que la stratégie soit établie pour instruire les dossiers. Maintenant il faut le faire. Quelques-uns piaffent mais je suis à la disposition des services pour faire le point.

M. COUDERC. – Je ne doute pas que vous ayez la volonté de mettre vos actes en harmonie avec vos paroles. Ce matin, je vous ai entendu dire en matière de développement économique que vous ne vouliez pas travailler à la tête du client. Or, je crois qu'il est temps, après avoir entendu les différentes analyses sur ce mauvais rapport, de suspendre son vote et de le retravailler. Je pense qu'il n'y a pas urgence et qu'il est nécessaire aujourd'hui de faire une véritable concertation avec les acteurs, que ce soient les professionnels ou les élus. Cette concertation n'a pas eu lieu effectivement. Il y a eu des réunions sur le territoire mais c'était pour dire ce qu'on allait faire. Ce n'est pas de la concertation. Je pense que vous avez bien mis le doigt sur un certain nombre de questions. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de vue d'ensemble, que c'était du désordre dans l'économie touristique. C'est probablement exact. Pas de vue d'ensemble, mais comment voulez-vous faire croire qu'il y a une vue d'ensemble quand sur une carte des pôles touristiques, vous faites sauter toutes les communes qui reçoivent le plus grand nombre de touristes sur notre littoral ? Rien entre la Grande Motte et Palavas, ni Sérignan, ni Valras, et rien entre Gruissan et Argelès. Comment voulez-vous faire croire qu'il puisse y avoir une logique quelconque ? C'est un peu comme si PACA faisait son Schéma Touristique et supprimait toutes les stations de la Côte d'Azur. Cela ne voudrait strictement rien dire. Je crois qu'il est encore temps de se ressaisir, de prendre le temps de compléter

cette réflexion et de faire un travail sérieux, avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des professionnels, l'ensemble des élus qui sont très attachés au développement touristique, contrairement aux imbécillités qui ont été dites par votre premier Vice-Président.

M. le PRESIDENT. – M. BOURQUIN, vous pouvez répondre.

M. BOURQUIN. – Je ne souhaite pas répondre aux agressions habituelles et stupides de mon collègue COUDERC. Je souhaiterais vous sermonner pour être plus poli à l'encontre de ma personne.

Sur le fond, je souhaiterais intervenir car dans ces propositions, au-delà de l'approche classique mer-montagne qui est une forte constante, je vois que l'accent est mis également sur la partie approche différente, innovation, développement de points particuliers, dans laquelle je vois les Pyrénées-Orientales comme les autres départements souhaitent s'inscrire.

Je voudrais évoquer le patrimoine naturel et le patrimoine historique qui sont deux axes forts qu'on retrouve là-dedans. Sur le patrimoine naturel, au-delà de ce travail fait dans toutes les autres commissions pour mettre en valeur le territoire, je voulais, en tant qu'élu des Pyrénées-Orientales, évoquer le patrimoine du Canigou, l'opération Grands Sites mise en avant et va au-delà de la réputation de Gavarnie et veut s'accrocher à celle du Mont Saint-Michel. Quand je vois que certains disent que ce n'est pas suffisant, que vous êtes en train de favoriser, notamment sur les Pyrénées-Orientales, ces 3 000 kms de sentiers qu'on vient de mettre en route pour aller plus loin avec la politique environnementale, je dis bravo car cela nous permet d'aller plus loin.

Sur le patrimoine historique, c'est pareil. Quand je vois que certains semblent ignorer le soutien et l'implication forte de la Région sur le classement Unesco de MontLouis et Villefranche de Conflent. Cela rejailli sur tout le monde et cela vient dans la lignée du Pont du Gard, de la Cité de Carcassonne. C'est tout cela que nous sommes en train de proposer dans ces orientations. Nous nous battons pour avoir le classement Unesco.

Je voudrais avoir votre oreille attentive, M. le PRESIDENT, sur ce dernier point que je n'ai pas trouvé dans le programme, mais ce sera une partie de construction puisque ces chartes sont amenées à prendre en compte une série d'évolutions.

Sur le patrimoine historique, je voudrais évoquer cet outil merveilleux que j'ai réussi à mettre en place dans les Pyrénées-Orientales et dont on pourrait faire profiter l'ensemble de la Région, l'atelier de restauration des œuvres d'art. La Région est riche en héritage d'œuvres d'art, œuvres historiques souvent religieuses et il y a un travail énorme à faire là dessus car il y a beaucoup d'œuvres qui se perdent car elles ne sont justement pas prises en compte, certaines étant millénaires. Peut-être que nous pourrions ajouter à l'énorme programme fait une prise en compte et une valorisation de ce patrimoine historique, souvent religieux mais qui est notre héritage

à tous. Voilà la contribution supplémentaire que je tenais à apporter à ce dossier qui le mérite bien.

M. le PRESIDENT. – Je suis tout à fait d'accord pour continuer la restauration des vierges des églises que vous avez commencée dans les Pyrénées-Orientales. Ce sont souvent des statues du Moyen Age et nous les restaurerons.

M. GARINO. – Je crois qu'il faudrait lever un certain nombre de choses. Je veux bien entendre les critiques exprimées par les élus de l'opposition, mais est-ce que, oui ou non, l'élaboration de ce Schéma Régional de Développement Touristique a été travaillée en concertation avec tous les acteurs économiques ?

M. le PRESIDENT. – Oui.

M. GARINO. – Je demanderais que le Président de la Commission Tourisme nous dise tout le travail qu'il a fait, les gens qu'il a rencontrés.

Je vais témoigner ici. Je représente la Région à l'opération Grands Sites de Carcassonne, je suis au Pays Carcassonnais, je suis à la Communauté d'Agglomération, je travaille avec d'autres élus, avec des acteurs économiques et des acteurs touristiques sur toutes les questions relevant du tourisme sur ces territoires. Je note aujourd'hui, et je pense que nos élus de l'opposition feraient bien de le lire, que le rapport du Conseil Economique et Social dit : « Le Schéma Régional de Développement Touristique, qu'il avait approuvé, le Conseil Economique et Social avait notamment souligné l'intérêt que revêtait la signature de telle charte permettant de conjuguer transversalité et complémentarité. » Et il ajoute : « Avec ce Schéma, on pourra passer d'une logique d'espace à une stratégie de territoire et d'une stratégie de territoire à une politique de terroir. » C'est-à-dire qu'on associe tout le monde dans cette politique-là.

Je crois que c'est important de le souligner et de souligner aussi que ce qui nous est présenté là n'est pas figé puisqu'on nous indique que tous les ans, avec l'Observatoire Régional du Territoire, il sera procédé à une évaluation pour affiner au fur et à mesure. Donc, on ne laissera personne de côté dans le développement touristique. Je pense qu'il était important de le dire.

M. BECQUE. – M. le PRESIDENT, je suis quelque peu partagé sur ce dossier. Cela ne vous étonnera pas, c'est la situation des centristes d'être toujours partagés, mais en l'espèce, je pense que je vais néanmoins voter cette délibération.

Je voudrais quand même vous donner une explication de vote. Je partage le point de vue de M. le Maire de Narbonne et M. le Maire de Béziers quand je constate que si la concertation a été mise en œuvre, elle n'a pas dû être bien profonde car lorsqu'on regarde la carte, on s'aperçoit malgré tout que des zones entières qui sont des zones consacrées au tourisme depuis très longtemps ne figurent pas sur votre schéma d'aménagement et que cela me paraît complètement anormal que des stations comme, pour les Pyrénées-Orientales, Saint-Cyprien, Canet ou le Barcarès, qui sont celles qui accueillent le plus grand flux de population touristique, ne figurent pas sur ce projet, ne serait-ce qu'à titre d'opérations à venir.

Je m'interroge par ailleurs, et pour cela j'ai recueilli quelques échos auprès de professionnels du tourisme, sur la réalité du fonctionnement du City et sur les sommes importantes investies dans cette opération qui semble ne pas donner satisfaction.

Je reconnais également que, pour ce qui concerne l'Aude et l'Hérault, il semble que les choix aient été faits d'une manière parfaitement orientée qui est, me semble-t-il, dans la ligne que vous nous proposez bien souvent, et je regrette que pour un schéma qui devrait être précisément consensuel et hors tout contrat politique, l'on aperçoive qu'un certain nombre de communes, peut-être parce qu'elles sont dirigées par des élus qui ne sont pas de votre bord, ne figurent pas sur ce schéma. Néanmoins...

M. le PRESIDENT. – Vous êtes injuste. Les 4/5èmes des villes qui y sont sont dirigées par la droite et vous osez nous dire qu'on a sélectionné.

M. MARTINEZ arrive en séance.

M. BECQUE. – Je crois que si on doit faire le compte, on s'apercevra que ce n'est pas le cas. Dans le département des Pyrénées-Orientales, Saint-Cyprien, Canet et le Barcarès n'y sont pas et il n'y a pas d'explications.

Néanmoins, disais-je, je voterai cette délibération d'abord parce que le département des Pyrénées-Orientales dont je suis issu me semble relativement bien traité, je le dis, aussi bien pour la façade maritime, à l'exception des trois communes que j'ai citées que pour l'intérieur des terres, le Canigou, le Vallespir et la Cerdagne, qu'il y a en particulier le projet sur la commune de Banyuls-sur-Mer, dont je suis issu, de réhabilitation du Mas Rech qui est un projet que j'avais initié lorsque j'étais Maire de cette commune et je me vois mal voter contre aujourd'hui.

Je regrette simplement que, dans les propositions qui nous sont faites, deux dimensions ne soient pas prises en compte et je vous demande de les mettre à la réflexion de vos élus. La première concerne l'aménagement des ports et le développement des ports de plaisance parce que nous sommes dans une situation largement déficitaire en la matière. Tous les ports de plaisance ont des listes d'attente considérables et cela a une incidence économique bien plus importante que la simple fréquentation parce que l'absence d'anneaux dans les ports de plaisance freine le développement de toute la filière nautique et notamment la construction nautique de plaisance. Par conséquent, je vous demande de réfléchir sur ce point. La Generalitat de Catalogne a développé des ports, à partir de la frontière et jusqu'à Barcelone, il s'est créé en 20 ans 18 nouveaux ports de plaisance. Je pense, sans vouloir aller à une création aussi importante, qu'il y a des développements à apporter

sur ce point et que cette réflexion devrait être menée.

J'ajoute à cet égard que la profession viticole a initié une opération des ports de terroir, c'est-à-dire associer la production viticole et l'activité de nautisme de plaisance, que cette dimension fonctionne et que là encore, il serait utile que cette démarche soit associée à cette opération. Cette démarche « Ports de terroir » est actuellement portée par le Pays « Pyrénées-Méditerranée » et je pense qu'il serait utile que cette démarche soit intégrée.

L'autre aspect sur lequel il me semble que votre Schéma fait une impasse, c'est sur la nature nouvelle d'une certaine fréquentation touristique de proximité. Il y a, de l'autre côté de la frontière, un potentiel de 10 millions de personnes qui, chaque jour un peu plus, viennent, que cela soit à Carcassonne, à Montpellier, dans les Pyrénées-Orientales, pour des raisons touristiques simples, pour des raisons historiques, gastronomiques, il faudrait aussi que nous ayons, notamment par l'incitation des professionnels du tourisme à utiliser la langue catalane dans ce domaine-là car cela constitue un atout, une démarche forte en ce sens-là, car c'est un potentiel touristique de proximité qui fonctionnera en dehors de la saison estivale.

Sous ces quelques observations, je voterai ce rapport.

M. le PRESIDENT. – Je vous fais remarquer, sans vouloir vous faire plaisir puisque vous dites que vous allez voter, que sur les deux fois où vous dites qu'on diverge, on est d'accord.

Les ports de plaisance m'intéressent beaucoup et je suis très favorable au développement de la plaisance. On ne l'a pas inclus dans le tourisme car on l'a mis dans les ports. Je suis candidat à faire un port de plaisance à Montpellier et c'est le Ministre dans la majorité dont vous faites partie qui m'a empêché de le faire. Je n'ai rien fait contre le développement du port de Palavas et je m'en réjouis et sur Montpellier, je veux ouvrir 300 anneaux, or, pour le moment, je me heurte à une guérilla que me mène le gouvernement de MM. RAFFARIN et De VILLEPIN m'empêchant de le faire. C'est donc en contradiction avec tous les discours tenus. Je n'ai jamais rien fait contre la Grande Motte ou aucune station de la mission Racine alors que la droite s'attaque au développement du port de Montpellier depuis déjà 10 ans. On le fera quand même.

Pour le développement de la plaisance, par exemple, nous venons de prendre le contrôle du port de Sète et je vais aider à mettre un grand port de plaisance sur Frontignan avec son maire et l'agglomération présidée par M. COMEINHES, Maire de Sète. Nous sommes donc tout à fait favorables au développement de la plaisance.

Deuxièmement, lorsque vous dites qu'il faut faire venir les touristes de l'autre côté de la Catalogne, je suis tout à fait d'accord. D'ailleurs, à l'entrée de Montpellier par la route de Palavas, il y a un panneau de bienvenue en Catalan. Les Catalans viennent de plus en plus nombreux dans notre région. Cela fait partie du programme que nous allons lancer sous le nom « Languedoc-Roussillon Sud de France » et cette année, nous allons toucher à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne ainsi qu'à la Catalogne. Donc, il n'y a pas de problème, nous sommes

d'accord sur tout.

M. BERTRAND. – Au sujet de ce qu'a dit M. MOYNIER, Maire de Narbonne, sur le bilan de Jacques BLANC pour le tourisme en Lozère.

M. FLANDIN quitte la séance et donne procuration à Mme PAGES.

M. BERTRAND. - Lorsqu'on parle du bilan de Jacques BLANC qui a été Président de la Région pendant 18 ans, on dit toujours qu'en Lozère, il a fait, il a fait. Il y a les chiffres. En Lozère, ce sont 5 millions de nuitées par an en touristique, dans la Région c'est 100 millions de nuitées, on peut comparer avec l'Aveyron ou l'Ardèche pour sortir du débat régional, ce sont des départements ruraux également et ont un patrimoine touristique certainement inférieur à celui de la Lozère. Nous avons l'Aubrac, la Margeride, la vallée du Lot, le Mont Lozère, les gorges du Tarn, les Causses, les Cévennes et le Mont Aigoual, Naussac, Villefort...

M. le PRESIDENT. – Javols et son site romain.

M. BERTRAND. – Bien entendu. Nous faisons donc 5 millions de nuitées touristiques par an en Lozère selon les chiffres de l'INSEE, dans l'Aveyron, ils font 20 millions de nuitées, 4 fois plus, et dans l'Ardèche, 19 millions. Le constat est simple à faire.

Ensuite, vous avez parlé d'une politique qu'aurait conduite le Président BLANC. Effectivement, il a mis beaucoup d'argent et je vais vous donner quelques exemples. Pour le village de Bausse, à côté de la Canourgue, 6 millions d'euros d'investissements, qui aujourd'hui est en train d'être vendu par la collectivité à la communauté de communes qui le détient parce qu'il est en faillite. Le domaine La Barre est fermé parce qu'il est en faillite de manière récurrente. Compte tenu du montant de l'investissement, 5 millions d'euros, les exploitants divers et variés ne peuvent pas faire face au paiement des loyers. A Orfeuillette, le restaurateur malgré la valeur et la combativité pour le tenir, ne parvient pas à faire face au loyer et à maintenir une clientèle. Là aussi, il y en a pour 5 millions d'euros d'investissements. La baraque des Bouviers, plusieurs millions d'euros d'investissements où à l'heure actuelle l'auberge et l'hôtel sont fermés y compris en pleine saison touristique. Le Mas de la Barque est en faillite récurrente depuis des années, le Mont Lozère est en grande difficulté. Pour le château de la Caze, tenu par le fils d'un de mes amis, il parvient à s'en sortir sur sa qualité. C'est loin d'être un exemple. Pour les gîtes, en Lozère, il y a 185 communes, 2 200 hameaux et villages, nous sommes à moins de 500 gîtes labellisés, moins d'un gîte pour cinq villages, voilà le résultat de Jacques BLANC après de nombreuses années. Nous essayons de faire classer les gorges du Tarn à l'Unesco qui nous répond que nous n'aurons pas le classement car avant cela, il fallait faire les stations d'épuration. Voilà le résultat du tourisme par Jacques BLANC.

A l'heure actuelle, ce qui marche un peu, ce sont les Cévennes grâce à l'action en

matière de tourisme durable.

En Lozère, on a un patrimoine magnifique et jusqu'à maintenant, malgré des milliards enterrés par M. Jacques BLANC, rien de bon n'a été fait. Nous allons avoir là deux Parcs Naturels Régionaux qui vont se mettre en place avec l'Aubrac et la Margeride, deux Pays, quatre pôles touristiques et je pense qu'on arrivera à faire, peut-être de manière plus serrée, beaucoup mieux et à avoir de meilleurs résultats. Il ne sert à rien de répéter des lieux communs disant que Jacques BLANC a réussi là où il a échoué. La vérité, à être répétée, ne vaut vérité que si elle l'est, et le mensonge reste le mensonge. Jacques BLANC a complètement échoué en matière touristique en Lozère malgré des atouts vraiment formidables et je vous invite tous à venir en Lozère vous ressourcer.

M. LOPEZ. – Sans entrer dans le détail de tout ce qui s'est dit, je voudrais juste rebondir sur les mots que j'ai entendus, c'est-à-dire pagaille, manque de concertation et pas de consensus. Je voudrais rappeler aux intervenants de la minorité que ce Schéma de Développement Touristique, non seulement a été fait en concertation avec l'ensemble des CDT, l'ensemble des professionnels, mais il avait démarré déjà bien avant puisque pendant la Région en Chantiers, nous avons déjà rencontré l'ensemble des professionnels, thématique par thématique, et l'ensemble des Départements. Je rappelle tout simplement qu'avant que nous soyons aux affaires, la Région, hormis la Lozère, n'avait jamais travaillé avec l'ensemble des Départements et des CDT. Depuis que nous sommes arrivés, nous travaillons avec l'ensemble des Départements et avec la Lozère également.

M. le PRESIDENT. – Jamais la Région de M. BLANC, pendant 18 ans, n'a travaillé avec les Comités Départementaux du Tourisme. Vous êtes mal venus de nous faire des observations.

M. LOPEZ. – En guise de conclusion, je rappellerai les chiffres donnés par l'INSEE, que lorsque nous sommes arrivés, il y avait une érosion du nombre de nuitées en Languedoc-Roussillon. Nous étions passés sous la barre de 1 million et depuis deux ans, nous avons rétabli la situation en gagnant 1 million de nuitées en gros. Et ce n'est que le commencement de notre politique.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le rapport n° 01.03 : Politique Régionale du Tourisme :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits
Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

J'ai eu raison de dire tout à l'heure à FR3 que je prônais un grand parti démocrate entre les amis de Ségolène ROYAL et les amis de BAYROU. M. BECQUE, nous nous retrouverons un jour, mais dans dix ans, nous avons le temps de réfléchir.

RAPPORT N° 01.04. – MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX (PREDD)

M. le PRESIDENT. – Depuis la loi du 27 février 2002 et son article 109, le Conseil Régional a désormais la responsabilité d'établir par révision le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux, jusque là assuré par la DRIRE, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Par délibération du 19 octobre 2006, le Conseil Régional a adopté une stratégie pour la prévention et la gestion des déchets professionnels. Les déchets pris en compte dans le PREDD sont tous des déchets dangereux désignés par le décret du 18 avril 2002 produits aussi bien par l'industrie que par l'artisanat, les ménages et les agriculteurs. Ils comprennent également les déchets d'activité de soins à risques infectieux. La révision du PREDD correspond donc à la volonté de la Région Languedoc-Roussillon de promouvoir un développement économique durable.

C'est la raison pour laquelle cette révision doit s'appuyer sur un travail de concertation au sein d'une commission consultative du PREDD que je vous propose de créer aujourd'hui. Elle comportera 80 membres réunis au sein de 6 collèges, Conseil Régional, services de l'Etat, établissements publics, organisations professionnelles, associations, collectivités territoriales.

Qui demande à intervenir : Mme JAMET. Je clos la liste d'intervention.

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Mme JAMET. – M. le PRESIDENT, je voudrais faire une brève intervention. Vous ne pouvez pas douter de notre intérêt sur la question de l'environnement, du patrimoine régional et du problème épineux que représentent les déchets.

Puisque depuis tout à l'heure nous parlons de concertation, de consensus, je souhaiterais, dans un souci d'efficience, de concertation, de consensus, et pour ne pas faire mentir ni M. LOPEZ ni M. GARINO, que vous nous accordiez au moins une fois et cette fois-ci un poste à cette commission consultative qui doit comprendre 12 conseillers régionaux.

M. le PRESIDENT. – Merci.

Mme JAMET. – Je vous pose la question, cela déterminerait notre vote.

M. le PRESIDENT. – On ne procède pas à la désignation des représentants de la

Région aujourd'hui.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.05. – FORMATION PROFESSIONNELLE – DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ETAT, LA REGION ET L'ASSOCIATION REGIONALE DES PRESIDENTS DE MISSIONS LOCALES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.06. – FORMATION PROFESSIONNELLE – DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION : DOTATION 2007 DE FONCTIONNEMENT AUX MISSIONS LOCALES

Mme ARDITI. – Nous avons ici une liste de subventions pour laquelle nous avons particulièrement insisté pour que les critères selon lesquels les subventions ont été données soient précisés dans le texte. Il n'y a rien à la tête du client. La répartition est de 85 % en fonction du nombre de demandeurs d'emplois sur un territoire et 15 % en fonction de la superficie couverte de manière à tenir compte des déplacements importants nécessaires pour être au plus près des gens. Je souhaiterais d'ailleurs que l'an prochain on passe à 80-20.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.07. – FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMME EXPERIMENTAL RECHERCHE ET INNOVATION – FINANCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION – 4^{ème} INDIVIDUALISATION

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.08. – FORMATION PROFESSIONNELLE – AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION – 4^{ème} INDIVIDUALISATION – ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.09. – FORMATION PROFESSIONNELLE A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ACTION PREPARATOIRE A L'INSERTION, PRE-QUALIFICATION 2008

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.10. – APPRENTISSAGE – CONVENTION QUINQUENNALE DU CFA DE L'INSTITUT TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.11. – APPRENTISSAGE : INVESTISSEMENT DANS LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.12. – EDUCATION – LYCEES PUBLICS – CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.13. – EDUCATION – LYCEES PUBLICS – CONVENTION TYPE D'HEBERGEMENT DES ELEVES INTERNES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.14. – CULTURE – LIVRE, LECTURE PUBLIQUE, LITTERATURE ORALE : STRATEGIE POUR LA POLITIQUE DU LIVRE ET DE SOUTIEN A L'EDITION EN REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupe FN

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.15. – CULTURE – CREATION, DIFFUSION ET INNOVATION ARTISTIQUE REGIONALE : STRATEGIE POUR LA CREATION ARTISTIQUE REGIONALE

M. MOYNIER. – Ce dossier me rappelle le dossier précédent concernant le tourisme. Tout ce qui est proposé peut paraître intéressant mais qu'en est-il d'une vraie politique culturelle ? Je m'inquiète sur ces dotations forfaitaires, cette façon de vouloir encadrer la culture en mettant en place des systèmes financiers en disant que l'on aidera. Est-ce que ces systèmes financiers, qui vont donc automatiquement et c'est bien dans le rôle de la gestion de l'argent public de demander des contrôles, ne restent pas une mise en place d'un cadrage de la vie culturelle de notre région ?

En gros, j'ai apprécié un film sorti en début d'année qui s'appelle « La vie des autres ». En lisant ce dossier, je me suis demandé si ce n'était pas la vie des autres à l'envers qu'on était en train de mettre en place en Région Languedoc-Roussillon.

A force de vouloir mettre en place une politique culturelle que l'on souhaite, est-ce que ce n'est pas empêcher la création pure et simple qui est naturelle ? Est-ce qu'à l'heure actuelle, nous ne devons pas réfléchir à une création nationale, européenne, mondiale plutôt que d'essayer de mettre en place une création culturelle qui intéresse beaucoup plus la vie associative que la véritable création ? C'est une question que je me pose et je crois que l'on devra y réfléchir dans les mois à venir et surtout être vigilants sur la mise en place de cette politique pour voir si ce n'est pas simplement accompagner des amis culturels à la création culturelle languedocienne.

M. MALAVIEILLE. – Il y a deux parties dans ce rapport. Dans la première, il y a le rappel de ce que nous avons mis en place pour le soutien aux arts vivants qui s'énumère entre l'aide à la création, ce que nous avons appelé « Les festivals rayonnants », les conventions pluriannuelles signées avec un certain nombre de grosses structures sur la région, la politique du cinéma, le livre, les bourses individuelles, et dans un deuxième temps, les nouvelles mesures proposées ont été préconisées lors d'un colloque régional qui s'est tenu sur deux jours à Montpellier, qui a d'ailleurs été ouvert par le Président Georges FRÊCHE, et dans les conclusions de l'ensemble des acteurs culturels, il y avait un certain nombre de propositions. Nous ne les avons pas toutes reprises car automatiquement il y a aussi des incidences financières, mais nous en avons pris un certain nombre, notamment, c'est la deuxième partie de ce rapport et tout ce qui touche en particulier à l'aide aux résidences. Je crois que vous ne pouvez pas, si vous êtes soucieux du développement de la culture en Région, ne pas comprendre que l'aide aux résidences est très importante pour les acteurs culturels régionaux.

Nous en avons bâti 3 niveaux : l'aide à la création, l'aide aux résidences avec des résidences de création ou d'expérimentation ; les résidences d'associations et les résidences de diffusion. D'ailleurs, lors de la Commission Culture et Patrimoine à

laquelle siégeait Mme PAGES, votre collègue, nous avons très bien expliqué le contenu et la différenciation de ces aides à la résidence.

Je crois que, contrairement à ce que vous dites M. MOYNIER, nous sommes vraiment au cœur d'une politique de diffusion culturelle qui permet surtout un élargissement des publics notamment par une présence des équipes artistiques qui soient plus prégnantes et nous nous retrouvons complètement dans la description que s'en faisait André MALRAUX, « des usines à rêves et des fabriques d'esprits ».

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Mme FOULQUIER (avec la procuration de M. TORREILLES), M. MOYNIER, Mme VALAIZE (avec la procuration de M. DOMERGUE)

Abstentions : Groupe FN, Mme BRUGUIERE, Mme CELLIER (avec la procuration de M. SAINT-LEGER), Mme FASSIO (avec la procuration de Mme CHESA), Mme PAGES (avec la procuration de M. FLANDIN), M. BECQUE, M. COUDERC, M. ROSSIGNOL (avec la procuration de M. BLANC)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.16. – CULTURE – CINEMA, AUDIOVISUEL, MULTIMEDIA : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE – REGLEMENT DU FONDS D'AIDE A LA CREATION – AVENANT FINANCIER 2007

M. le PRESIDENT. – Jusqu'en 2004, aucune politique en matière de cinéma et d'audiovisuel n'avait été engagée par le Conseil Régional et la Région était la seule à ne pas bénéficier de convention avec l'Etat et le Centre National de la Cinématographie.

Ainsi, la Région et les professionnels du secteur étaient privés de tout financement par le CNC et avaient des subventions moindres de l'Etat.

En 2005, a été conclue la première convention qui a permis de mettre en place un fonds d'aide à la production audiovisuelle, au court métrage et au documentaire, une association Languedoc Cinéma qui coordonne le Pôle Régional d'Education Artistique qui gère le bureau d'accueil de tournage permettant déjà d'attirer de nombreux films en Région, d'un soutien de la Diffusion Territoriale du Cinéma en Région avec des festivals phare comme Alès, Montpellier et la Cinémathèque de Perpignan, de « Lycéens au Cinéma », d'actions innovantes en faveur de l'audiovisuel et du multimédia.

En 2005, le montant total de cette convention était de 1 250 000 € avec une participation régionale de 700 000 €.

Avec cette nouvelle convention, le Conseil Régional affirme ses priorités. Le développement de « Lycéens au Cinéma » avec 80 lycées associés pour 2007,

lycées privés, publics, CFA, agricoles, la mise en place d'aide aux téléfilms et aux longs métrages qui sont de formidables vecteurs pour l'économie locale et la promotion de l'image de la Région en France et dans le monde.

En 2007, le montant total de cette convention sera de 2 505 400 € avec une participation régionale de 1 563 300 €, soit une augmentation de 100 % en deux ans de l'argent mis pour le cinéma en région par l'Etat, la Région et le CNC. Quelques exemples de films qui seront aidés en 2007 :

- documentaire : « Outrenoir » sur Pierre SOULAGES, avec une diffusion sur la chaîne Arte, aide de la Région : 25 000 € ;
- fiction télévision : « Les enfants d'Orion », avec Clémentine CELARIE qui a été tourné autour de Ganges et sera diffusé sur une chaîne de télévision publique à la rentrée, aide de la Région : 75 000 € ;
- long métrage : en septembre 2007, « J'ai oublié de te dire » avec Omar SHARIF à Céret, Eus, Banyuls, Montesquieu, les Albères, aide de la Région : 150 000 € pour un retour économique sur le territoire de 850 000 €, diffusion Canal + et Belgique.

M. MALAVIEILLE. – La convention que nous avons signée avec le CNC nous permet, en mettant 1 563 300 €, d'avoir au total 2 505 400 € mobilisés pour la politique du cinéma. C'est très important.

Il y a quelque temps, M. BECQUE nous avait interrogés sur ce qui se faisait avant, etc... Nous avons retrouvé quelques chiffres sur ce qui était donné au cinéma. Le Languedoc-Roussillon, vous avez raison M. le PRESIDENT, était la seule Région à ne pas avoir de convention avec le CNC. C'était assez stupide car cela empêchait d'obtenir des crédits de l'Etat et du CNC sur la politique du cinéma.

Nous avons retrouvé ce que Jacques BLANC avait mis sur quelques opérations ponctuelles cinématographiques, notamment « Le peuple migrateur », de 1986 à 2004, sous la précédente majorité, 797 000 € en tout et pour tout, pendant 18 ans, pour quelques opérations ponctuelles et en dehors d'une politique du cinéma.

Or, pour nous, sur une seule année, c'est 1 563 000 €. Je rappelle donc les chiffres une bonne fois pour toutes car on nous a reproché de ne pas aller assez vite et qu'on ne mettait pas assez. Peut-être et on essaiera de faire mieux. Voilà les chiffres réels, sur une année, sous la présidence de Georges FRÊCHE, 1 563 000 € pour le cinéma, en 18 ans de Jacques BLANC, 797 000 €. Je crois que les choses sont claires.

M. le PRESIDENT. – Jacques BLANC était resté à l'époque du cinéma muet. C'est pour cela qu'il faisait des économies.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, Mme FASSIO (avec la procuration de Mme CHESA), Mme FOULQUIER (avec la procuration de M. TORREILLES), Mme PAGES (avec la procuration de M. FLANDIN), M. MOYNIER, Mme VALAIZE (avec la procuration de

M. DOMERGUE)

Contre : Groupe FN

Abstentions : Mme BRUGUIERE, Mme CELLIER (avec la procuration de M. SAINT-LEGER), M. BECQUE, M. COUDERC, M. ROSSIGNOL (avec la procuration de M. BLANC)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.17. – CULTURE – DISPOSITIF DE BOURSES INDIVIDUELLES – ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 01.70 du 23 DECEMBRE 2005

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.18. – FONDS REGIONAL DE GARANTIE : OSEO FINANCEMENT

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.19. – PROGRAMME REGIONAL COLLECTIF D'APPUI A LA CREATION D'ACTIVITES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.20. – PROGRAMME DE MAINTIEN DES ACTIVITES

ECONOMIQUES DE PROXIMITE : COMMERCE ET ARTISANAT

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.21. – PROGRAMME REGIONAL EN FAVEUR DE L'ARTISANAT

M. le PRESIDENT. – Il s'agit de distribuer 3 millions d'euros. Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.22. – STRUCTURATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL : POLITIQUE DES CONTRATS DE FILIERES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.23. – PROGRAMME REGIONAL COLLECTIF D'APPUI A LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.24. – PROGRAMME REGIONAL A L'INNOVATION (PRI) – FAISABILITE COMMERCIALE ET TECHNOLOGIQUE DES PROJETS D'ENTREPRISE

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.25. – DEPARTEMENT ECONOMIE ET EMPLOI : MODIFICATIONS SANS INCIDENCES FINANCIERES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.26. – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

M. le PRESIDENT. – Ce sont les premiers investissements pour :

- le pôle Cerdagne Capcir-haut Conflent : les Communes de Pyrénées-Cerdagne, à Err ; la Communauté de Communes Capcir-Haut Conflent, à Quillane ; l'aménagement global des sites alpins du massif Cambre d'Aze et Capcir ; les Communes de Puyvalador, Formiguères ; le SIVU de Font-Romeu ; la Commune de Py dans le massif du Canigou ; la Commune de Prades,
- le pôle Côte Vermeille - les Albères,
- le pôle Haute Vallée de l'Aude : Commune de Puivert,
- le pôle Béziers-Narbonne-La Clape : Communes de Fleury d'Aude et Gruissan,
- le pôle bassin de Thau-Agde : Commune de Bouzigues et projet Mobideck,

- le pôle Haut Languedoc : Commune Orb-Jaur : camping municipal de Mons-la-Trivalle, Communauté de Communes du Pays du Saint-Ponais : aménagement des grottes de la Devèze,
- le pôle Navacelles-Saint-Guilhem-le-Désert : aménagement des extérieurs de la Baume Auriol ; mise en place d'un schéma de petite randonnée en Lodévois-Larzac ; achat de la ferme de la Prunarède dans le cadre du grand site de Navacelles,
- le pôle Petite Camargue : protection et gestion de la Camargue Gardoise, aménagement des abords de la Tour Carbonnière,
- le pôle Lac de Naussac - Haut Allier : mise à niveau qualitative du train touristique

- des gorges de l'Allier,
- le pôle Mont Lozère – Villefort : Commune de Vialas, étude pré-opérationnelle pour le camping municipal,
 - contrats territoriaux : Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée : schéma de signalisation ; Communauté de Communes du Razès-Malepère : valorisation d'itinéraires de randonnées.

Nous engageons 2 200 000 €.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.28. – PROGRAMME « DIFFERENCIER LES PRODUITS AGROALIMENTAIRES PAR LA QUALITE ET L'ORIGINE »

M. le PRESIDENT. – Ce programme concerne les fraises de Nîmes, l'AOC Pommes de terre Primeur du Roussillon, l'agneau différencié.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.29. – STRATEGIE DES ENTREPRISES DES AGRO-FILIERES

M. le PRESIDENT. – Investissements dans la filière élevage : EURL Boucherie Charcuterie BAREIL à Villespy dans l'Aude, SARL Sud Foie Gras, Coopérative Les Chevriers de l'Hérault.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.30. – ECONOMIE DE LA FILIERE MONTAGNE ELEVAGE

M. le PRESIDENT. – Modernisation des exploitations d'élevage.

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.31. – NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A LA RECHERCHE EN PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES : « A.R.P.E. »

Mme LE DAIN. – Je voudrais intervenir très rapidement pour souligner et informer nos collègues que c'est une procédure totalement innovante et nouvelle que nous mettons en place après avoir installé l'association Transfert LR il y a deux ans, signé le réseau Diffusion Technologique pour la première fois dans cette Région depuis 20 ans, l'année dernière, confirmé, avec le dispositif de fonds de garantie avec OSEO, que la manière dont nous travaillons en direction du monde de la technologie dans cette Région est pertinente.

Nous mettons là en place une nouvelle procédure. Tout laboratoire qui gagnera un appel d'offres national, européen ou international en entraînant avec lui une entreprise de la Région quelle qu'elle soit aura notre confiance qui sera caractérisée par un soutien financier à hauteur de 30 000 €. S'il amène deux entreprises de la Région avec lui et gagne un appel d'offres national, européen ou international, notre confiance lui sera reconnue par une somme de 50 000 €. C'est tout à fait conséquent et je suis certaine que nos laboratoires y sont très sensibles et que nos entreprises y trouveront un bénéfice puisque la procédure est jumelée avec un soutien aux entreprises pour les mettre en sécurité juridique au regard des grands appels d'offres nationaux et internationaux. C'est donc une procédure couplée, entreprises-laboratoires, pour jouer la carte de l'économie de la connaissance, l'économie d'innovation, la Charte de Lisbonne.

M. le PRESIDENT. – Mme LE DAIN, j'ai une suggestion à vous faire, vous pourriez lancer une société qui importerait des crabes royaux d'Alaska dans le cadre de notre jumelage avec Seattle. Je pense que dans le développement du tourisme, si on avait des crabes royaux d'Alaska, ce serait bien pour les menus.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.32. – PROGRAMME DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

M. le PRESIDENT. – Il s'agit d'une nouveauté. Ce sont des subventions pour les écoles doctorales.

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.33. – PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.34. – PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE – CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES GORGES DU GARDON

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.35. – VENTE DU PREMIER ETAGE DE LA MAISON DU LANGUEDOC-ROUSSILLON A BARCELONE

M. le PRESIDENT. – Nous vendons pour 1 150 000 €.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens
Contre : Mme FASSIO (avec la procuration de Mme CHESA), Mme FOULQUIER

(avec la procuration de M. TORREILLES), Mme PAGES (avec la procuration de M. FLANDIN), M. MOYNIER, M. ROSSIGNOL (avec la procuration de M. BLANC), Mme VALAIZE (avec la procuration de M. DOMERGUE)

Abstentions : Groupe FN, Mme BRUGUIERE, Mme CELLIER (avec la procuration de M. SAINT-LEGER), M. BECQUE, M. COUDERC

Adopté à la Majorité.

Désormais, la représentation de la Région en Espagne sera à Barcelone et à Madrid, car l'Espagne ne se réduit pas à la Catalogne et la capitale espagnole est Madrid. Nous serons donc présents à Madrid. Nous allons subventionner une ligne Montpellier-Madrid qui va se créer cette année, et très rapidement, je voudrais qu'on subventionne une ligne Perpignan-Madrid. Il est important de se relier au réseau espagnol car il est beaucoup moins cher de prendre des lignes espagnoles, pour aller vers l'Amérique centrale et l'Amérique latine, que des lignes françaises.

M. MARTINEZ quitte la séance.

RAPPORT N° 01.36. – PARC REGIONAL D'ACTIVITES ECONOMIQUES CASTELNAUDARY LAURAGAIS : ACQUISITION DE TERRAINS

M. le PRESIDENT. – Il y en a pour 257 000 € et 105 000 m². Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits

Adopté à la Majorité.

Vous êtes contre le fait d'acheter des terrains à Castelnaudary ?

M. BECQUE. – On ne peut pas voter contre le principe et pour l'application.

M. le PRESIDENT. – Vous êtes contre la création d'emplois. Au fond, vous êtes favorables à la diffusion du chômage.

M. BECQUE. – Nous sommes contre dépenser de l'argent qui n'aboutira pas à la création d'emplois.

M. le PRESIDENT. – On reconnaît là les positions pro-BUSH de SARKOZY, le libéralisme outrancier créateur de chômage.

M. BECQUE. – Je ne sais pas si M. BUSH a une opinion sur Castelnaudary, il faudra lui poser la question.

M. le PRESIDENT. – Pour le moment, il va prendre sa retraite au Texas et le plus tôt sera le mieux.

RAPPORT N° 01.37. – LYCEE MARIANNE : ACQUISITION DE TERRAINS A TITRE GRATUIT

M. le PRESIDENT. - Acquisition de terrains à titre gratuit à la Ville de Montpellier, pour un euro symbolique. Merci à Mme MANDROUX et à son Conseil Municipal qui nous donne une superficie de 20 000 m2 pour construire un des lycées de Montpellier.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.38 – ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG – SITE DE LA MOTTE ROUGE

M. le PRESIDENT. – Vous savez que l'Etablissement Français du Sang se recentre sur Toulouse et Montpellier, mais surtout sur Toulouse. L'Etablissement actuel à Montpellier ne leur convient pas et ils veulent en faire un autre, je ne me mêle pas de leurs affaires, mais j'ai des doutes.

Voilà ce que nous avons mis au point. Vous allez voter le rachat, pour 7 M €, de l'Etablissement Français du Sang. Pour le moment, nous nous en tenons à l'achat, mais plus tard, nous le tenons au Centre Français du Sang avec une clause, si dans trois ans, ils n'ont pas commencé les travaux, le bâtiment nous reviendra. Je n'ai pas confiance en eux. Je pense qu'ils cherchent à partir de Montpellier vers Toulouse et qu'ils nous amusent. Je peux me tromper et je le souhaite, mais pour le moment, M. DOUSTE-BLAZY fait tout ce qu'il peut pour enlever l'Etablissement Français du Sang à Montpellier et l'amener à Toulouse sur l'emplacement de l'ancienne usine qui a explosé.

Nous allons donc leur vendre cet établissement mais avec une clause de retour sous trois ans si les travaux ne sont pas engagés.

M. MOYNIER. – Je voudrais expliquer notre vote contre. Bien entendu, nous ne votons pas contre le renforcement du pôle sang sur Montpellier. Nous votons contre par rapport au changement de destination du lieu car nous souhaitons mettre en

place un pôle chimie dont on n'entend plus parler et c'est pour cela que nous voterons contre l'achat de cette implantation mais nous sommes, bien entendu, pour l'implantation d'un pôle sang sur Montpellier.

M. le PRESIDENT. – Vous êtes pour mais vous votez contre.

M. LEVITA. – Je voudrais rassurer mes collègues. En principe, l'opération de l'installation du pôle chimie est bien prévue à cet endroit, c'est ce que nous avons déjà voté dans le contrat de projets. A l'heure actuelle, je peux vous indiquer que nous demandons à l'Université et à l'ensemble des acteurs universitaires de nous fournir le projet que nous attendons depuis trois ans. L'opération est bien prévue dans le contrat de projets. Le pôle chimie s'installera sur ce lieu ainsi que c'est prévu.

M. MOYNIER. – Par rapport à ces explications, nous allons nous abstenir.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.39. – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ORGANISMES SPORTIFS REGIONAUX

M. le PRESIDENT. – Les organismes sportifs régionaux vont quitter l'Espace République que nous allons vendre pour aller au Millénaire.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.40. - TABLEAU DE L'EFFECTIF

M. le PRESIDENT. – Je voudrais faire le point sur les changements d'effectifs. Dans ce rapport, sont présentées les dispositions retenues pour le recrutement des agents participant à l'An IV de l'opération « Gratuité des matériels et manuels scolaires », comme pour les années précédentes.

Il y a deux séries de dispositions présentées dans ce rapport : les ajustements habituels du tableau de l'effectif, créations et transformations de postes, 17

mouvements sont présentés, 7 concernant le personnel Région, 4 créations de poste et 3 créations qui amèneront des suppressions ultérieures après avis du CTP, 10 concernant le personnel TOS. Il s'agit de 10 nouveaux agents de catégorie C qui ont fait valoir leurs droits à l'intégration ou détachement aux services de la Région.

La deuxième série de dispositions concerne la prise en compte de la décentralisation du service régional de l'inventaire. Afin de permettre l'accueil dans les services de la Région des agents du service régional de l'inventaire mis à disposition de la Région par la loi du 13 août 2004, la création de 12 postes est présentée, 8 en catégorie A, 3 catégorie B, 1 catégorie C. Ces postes feront ultérieurement l'objet d'une compensation financière par l'Etat qui, hélas ! sera insuffisante.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.41. – RECRUTEMENT D'AGENTS NON PERMANENTS : GRATUITE DES MATERIELS ET MANUELS SCOLAIRES

M. le PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens
Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

Seule la gauche vote la gratuité des manuels scolaires.

M. BECQUE quitte la séance et donne procuration à Mme BRUGUIERE.

M. COUDERC, M. MOYNIER, Mme VALAIZE (avec la procuration de M. DOMERGUE) quittent la séance.

RAPPORT N° 01.42. – COMMANDE PUBLIQUE

M. LEVITA. – M. le PRESIDENT, je voudrais juste indiquer qu'en dehors des choix traditionnels, le jury dans lequel je vous représente et dont j'assume la présidence a choisi, pour le lycée Marianne, comme architecte, au terme d'un jury qui s'est très bien passé puisqu'on avait 5 projets très intéressants, un très joli projet, choisi d'une manière incontestable avec une majorité très confortable, pour la rentrée 2010, celui de l'équipe Massimiliano FUKSAS Architecture / OTH Méditerranée / NEVEUX-

ROUYER / ALTIA. Je pense que nous aurons un beau lycée.

M. le PRESIDENT. – L'architecte FUKSAS, qui a été choisi pour le lycée Marianne, fait partie du top 10 des dix plus grands architectes mondiaux. C'est une parure qui nous manquait. Il vient s'ajouter à CHEMETOV, BOFILL, NOUVEL, CRIER et aux grands architectes qui œuvrent dans l'agglomération de Montpellier.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

M. le PRESIDENT. – Avant de lever la séance, je voudrais vous indiquer que vous venez de voter aujourd'hui 41 délibérations qui représentent un montant de 15 696 344 € pour la Région Languedoc-Roussillon dont 9 620 980 € en autorisations de programmes et 6 075 364 € en autorisations d'engagements.

M. le PRESIDENT lève la séance à douze heures et quarante minutes.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Tamara RIVEL

Georges FRÊCHE